

REPUBLIQUE FRANÇAISE



LA FORCE D'UN TOUT

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL

Séance du 16 novembre 2023

Délibération N°23SP-1881

Objet Orientations Budgétaires 2024

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL RÉGIONAL GRAND EST DÉCIDE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- **de débattre** des orientations budgétaires 2024 ;
- **de donner acte** de la communication du rapport d'orientations budgétaires pour 2024.

Strasbourg le 16 novembre 2023,

Le Président du Conseil Régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. Leroy".

Franck LEROY

A l'exception notable du changement climatique qui, lui, n'autorise plus aucun doute, il faut se faire à l'idée que le contexte d'incertitudes dont nous teintons nos préparations budgétaires ces dernières années semble bien être devenu notre quotidien : menaces géopolitiques, risques financiers, retournements imprévus de conjoncture, absence de visibilité sur la sortie du tunnel. La crise est presque devenue la règle.

Pour la première fois depuis des années, en 2023, nous devons ajuster à la baisse nos prévisions de recettes lors de la dernière étape budgétaire de l'année, alors qu'elles ont toujours été prudentes. Face à l'inflation qui touche évidemment tous les habitants et les acteurs institutionnels de notre territoire, l'incertitude est aussi celle qui pèse sur la capacité de faire, pour la Région comme pour ses partenaires.

Face à cela, trois options s'ouvrent à nous : l'hébétude, synonyme de stupeur, de mise à l'arrêt, voire de déraillement. Second (non) choix possible : l'habitude, non moins dangereuse car elle conduirait assurément au déni, et à l'impréparation tôt ou tard. La troisième voie est celle de la sérénité et de la volonté, d'une action mêlant protection pour absorber les chocs et ouverture aux opportunités que les transformations contiennent.

C'est notre choix en Grand Est, depuis plusieurs années : piloter avec agilité nos ressources pour préserver nos ratios, non pour eux-mêmes mais parce qu'ils sont la clé de l'investissement. Quand la capacité de désendettement de la Région est passée de 6,5 années à 4,6 ans et son taux d'épargne brute de 17,9 % à 21,9 % entre 2015 et 2022, les dépenses d'investissement sont passées, sur la même période, de 747 millions d'euros (en cumul, sur les trois anciennes Régions) à 1,279 milliard. Pour une Région dont le cœur des compétences réside dans les transports ferroviaires et la gestion des lycées, conforter les capacités d'investissement est un impératif. L'investissement est la dépense publique offrant le meilleur retour intergénérationnel, il est la garantie du renouvellement ; l'investissement c'est une option donnée au lendemain.

Les ingrédients sont multiples pour parvenir à ces équilibres et, en 2024 comme dans les années précédentes, nous les combinerons tous. L'optimisation des dépenses régionales, c'est s'assurer de leur articulation avec celles des autres acteurs publics : les départements, avec lesquels nous poursuivons nos projets de pactes partenariaux, les intercommunalités et le succès des PTRTE à conforter, mais aussi l'Etat. C'est par une bonne coopération avec ce dernier en région, depuis plusieurs années, que nous pouvons mieux orienter nos aides aux projets de développement économique et que nous pouvons désormais travailler à une convergence en matière d'éco-ambition des critères d'attribution des dispositifs régionaux de soutien à l'aménagement.

L'efficacité de l'action publique suppose souvent l'atteinte de l'effet levier et donc la concentration des moyens pour franchir des caps. C'est l'objectif poursuivi par la Région dans son effort de bonne gestion des fonds européens de cohésion. Le Grand Est est, aujourd'hui, la première Région française (et au-dessus de la moyenne européenne) en terme d'avancée vers la clôture des FEDER & FSE 2014-2020. Sur la nouvelle maquette 2021-2027, nous atteignons presque 20 % de programmation, ce qui est exceptionnel. La proximité proposée pour déployer ces fonds via un référent fonds européens par Maison de Région apparaît confortée par les chiffres.

La méthode Grand Est, c'est enfin une culture de la recherche de financements innovants : programme LIFE, sociétés publiques locales, SEM, Fonds vert, transformation d'une partie des péages à la SNCF en dépenses d'investissement, etc.

C'est par l'activation de tous ces leviers que nous préservons notre socle et des marges pour continuer d'agir pour l'avenir en renforçant les services rendus. C'est indispensable pour

parvenir à être dans l'accélération que les transitions exigent, et c'est cet objectif que serviront les quatre priorités appelées à structurer notre budget l'an prochain :

- Soutien à la revitalisation des ruralités ;
- Accélération de l'adaptation au changement climatique ;
- Réindustrialisation ;
- Engagement sans égal en faveur des mobilités.

Déprise démographique mais emplois de demain, désindustrialisation et déclin agricole mais opportunités voire nécessités pour penser des compensations : les ruralités sont diverses entre elles mais elles partagent quelques lignes de force – leurs décideurs et les familles qui y habitent – quelques enjeux incontournables – tel le bien vieillir, l'accessibilité, l'attractivité à l'égard d'entreprises, de professionnels de santé, etc. – et un souffle de résilience qui les transcende en encourageant les initiatives locales qui y existent. Il faut accompagner ce souffle ; nous le ferons avec un nouveau pacte pour les ruralités qui émergera dès le début 2024. L'une des clés de réussite est assurément d'y soutenir les projets enracinés, sans chercher à plaquer des solutions toutes faites, venues de l'extérieur. Le besoin pour y parvenir ? Alléger le « reste à charge » et assumer une intervention accrue ou innovante pour « dérisquer » ces projets.

C'est encore l'objectif de préservation des ruralités que la Région poursuit avec la consolidation des lycées d'équilibre du territoire, via son plan pour la restauration et l'hébergement scolaire qui connaîtra en 2024 sa première année pleine. L'accès facilité à l'internat (1€/mois) permettra notamment aux lycéens résidant en territoires ruraux d'accéder aux formations spécifiques qu'ils désirent sans la barrière de l'éloignement. Autre volet de ce plan, l'aide aux établissements pour atteindre les objectifs de la loi EGALIM en matière de restauration viendra indirectement conforter nos filières locales de production.

Donner aux ruralités les capacités de rebondir sera au cœur de nombre de nos dispositifs en 2024 : appel à manifestation d'intérêt pour le soutien aux tiers-lieux sur notre territoire où plus de 55 % des 1 318 000 prises fibres que nous avons déployées sont déjà commercialement raccordées, ce qui est remarquable ; seconde vague d'attribution pour l'appel à manifestation d'intérêt « Aller vers en santé dans les territoires ruraux » ; déclinaison du plan Culture, Ruralité, Vitalité par un fonds d'innovation territorial ; dispositifs visant à soutenir le covoiturage ou le Transport à la Demande (TAD) ; ou encore déploiement du Programme « Ambition Eleveurs, pour un élevage compétitif et durable en Grand Est ». Il n'est de ruralité vivante qu'avec une agriculture forte et dynamique.

La priorité donnée par le Grand Est à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique n'est plus à démontrer (programmes LIFE et Climaxion, exercice de la compétence concertation et animation dans le domaine de l'eau, etc.), mais nous le ferons à nouveau en 2024 en franchissant un cap. Avec « **Grand Est Région Verte** », nous démontrerons, grâce à la qualité de notre partenariat avec l'Etat, comment entraîner tous les acteurs du territoire, condition indispensable de la territorialisation de la planification écologique. Cette mobilisation inédite, préfiguratrice, marque une ambitieuse volonté d'aborder de façon transversale les enjeux écologiques en partant des besoins du quotidien : se loger / se nourrir / se déplacer / produire / consommer / préserver. A l'issue de cette phase de construction, la Région validera un programme d'actions très concrètes et participera à des expérimentations innovantes. Certaines perspectives se trouvent déjà esquissées dans notre feuille de route d'accélération de l'adaptation au changement climatique adoptée en juin dernier :

- Un réseau de parcelles pilotes d'agrivoltaïsme dans les lycées agricoles ;
- Un diagnostic eau dans les 350 entreprises ICPE les plus touchées ;
- Le lancement de résidences d'architecture, sites vitrines d'intégration des enjeux du changement climatique ;
- Un plan de gestion durable de la ressource en eau sur le massif des Vosges ;
- Un observatoire de l'eau du Grand Est ;
- Une bonification des dispositifs Climaxion pour intégrer le confort d'été.

Dans ce contexte, en 2024, la Région poursuivra naturellement ses plans d'adaptation des lycées, notamment avec les programmes NEOLUX et SOLAR'EST. Dans les sites ayant déjà bénéficié de travaux, les résultats sont là : - 36 % sur les consommations électriques liées au chauffage et à la ventilation, et - 59 % sur les consommations électriques liées à l'éclairage.

La Région sera au rendez-vous de la production d'énergies renouvelables – avec la SEM Grand Est Energies qui prendra son envol en 2024 – et de la sauvegarde de la biodiversité : lancement d'un appel à projets Trame verte et bleue, évaluation pour la création d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur la nappe de la Craie, etc. Elle veillera aussi à l'imprégnation de cette transition dans divers pans de son action : entrée en vigueur des critères d'éco-ambition dans nos dispositifs de soutien à l'aménagement du territoire et d'aide à l'hébergement touristique, lancement du programme « Hôpital du Futur » #2 (Business Act II) aux côtés de l'Etat, courant du premier semestre 2024, dont la thématique est la « décarbonation des établissements de santé ».

Troisième priorité récurrente pour la Région : la réindustrialisation. 2023 a été marquée par l'annonce de belles réussites collectives pour notre territoire, notamment avec les projets Parkes, Liebherr, Holosolis, Clarins et Lilly. Dans la foulée du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) modifié, nous continuerons de préparer le Grand Est à transformer les mutations économiques en opportunités, avec un objectif : accroître les souverainetés de notre territoire. Cela passera par un effort singulier dans l'identification des fonciers disponibles et notamment des friches à valoriser : la démarche Star'Est qui a déjà permis le recensement et – étape en cours – de le critériser se déclinera dans les prochains mois avec la création d'un dispositif visant à accompagner financièrement les territoires pour résoudre les blocages existants sur les sites identifiés.

Alors qu'en 2022, le Grand Est a déjà pu se classer quatrième région d'accueil des projets d'investissements étrangers et première en termes d'emplois industriels avec 150 décisions en ce sens, 2024 sera l'année de finalisation d'un véritable plan stratégique de prospection afin d'adopter une attitude encore plus volontariste.

Notre nouveau plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles est conçu pour soutenir cette stratégie de réindustrialisation. Plus opérationnel que le précédent, il privilégie des objectifs et des processus, notamment pour être au rendez-vous des reconversions. Ce sujet est stratégique pour la Région, car des secteurs vont muter notamment la filière automobile. Le nombre de jeunes sortant sur le marché du travail baisse : accompagner les reconversions devient plus que jamais le corollaire de la réindustrialisation. Nucléaire, bâtiment durable, santé, environnement, hydrogène, numérique : les filières stratégiques actuelles et futures de la région sont au cœur des actions collectives et sur mesure que nous continuerons de déployer.

Dans ce cadre posé pour les prochaines années, le partenariat noué avec l'Etat local et les conseils départementaux depuis la « Mobilisation pour l'Emploi », en 2021, connaîtra un nouvel élan en 2024 en déclinaison de la charte adoptée en juin dernier, dans le contexte d'émergence de France Travail. L'enjeu est d'engager une phase opérationnelle consistant à tester concrètement sur quelques bassins d'emploi cette coopération renforcée. Améliorer le sourcing afin de saturer les entrées en formation, rapprocher les sortants de formation et les entreprises et travailler sur les offres d'emploi non pourvues à 30 jours nous semblent les trois pistes à approfondir l'an prochain.

Enfin, quatrième priorité pour notre Région qui a fait le choix d'investissements sans commune mesure et au-delà de ses compétences propres : 2024 sera assurément une nouvelle année de mobilisation en faveur des mobilités avec, au premier rang, la finalisation du volet dédié dans le CPER qui verra la Région s'engager à hauteur de plus de 700 millions d'euros, à parité avec l'Etat, notamment au bénéfice des mobilités au cœur du territoire. Ce sera aussi une année cruciale de préparation à la prise de compétence sur le réseau routier national non concédé (RN4 et A31) et au déploiement d'un mécanisme financier permettant d'assurer les investissements routiers encore très attendus et de favoriser l'évolution écologique des flottes routières parcourant notre territoire.

Les volumes financiers dédiés aux mobilités devraient atteindre en 2024 un niveau exceptionnel. Cela s'explique techniquement (montée en puissance de la SPL Grand Est Mobilités). Mais, au-delà, c'est l'occasion de souligner que ces volumes correspondent à un plan défini de longue date, revendiqués non pour eux-mêmes mais pour leur contribution aux autres priorités régionales évoquées plus tôt : relier les gens entre eux, c'est faire de l'aménagement du territoire au sens noble. Transformer les mobilités – responsables de 30 % des émissions de gaz à effet de serre en France – c'est manifester notre engagement dans la transition écologique, comme l'illustreront les mises à disposition de vélos électriques dans les gares et l'engagement préfigurateur dans la conception de trois services express métropolitains.

Toutes ces orientations majeures pour 2024 font écho au cadre stratégique dont s'est dotée la Région et qu'elle fera vivre. Appelée à renouveler sept schémas régionaux et à contribuer à divers plans stratégiques régionaux et nationaux, la Région Grand Est a fait le choix d'une convergence de ces démarches autour d'un socle de 9 défis nés d'un diagnostic commun. Loin de toute tentative de contraindre l'action des autres acteurs du territoire – car quand les objectifs sont exigeants, il faut laisser une souplesse dans les moyens d'y parvenir – cette approche inédite est une tentative de coordonner des ambitions et obligations parfois contradictoires en l'illustrant par les engagements que la Région entend prendre très directement.

Naturellement, ces quatre priorités stratégiques pluriannuelles ne feront pas oublier à la Région, en 2024, les difficultés financières auxquelles doivent faire face tous les acteurs du Grand Est – habitants, entreprises et collectivités – ni leur demande de sécurité. Il faut souligner que 2024 sera la première année de plein déploiement de notre bouclier sur les tarifs de restauration scolaire, qui auraient dû évoluer de plus de 19 % au regard de l'inflation constatée en cumulé ces trois dernières années. L'attribution du nouvel appel à projet « mobilité santé » sera une autre occasion d'amoinrir certaines charges des habitants du Grand Est, en rapprochant d'eux, divers services de prévention et dépistage. Attentive au pouvoir d'achat de ses agents, la Région déploiera la prime exceptionnelle prévue dans la

fonction publique, dont pourront bénéficier près de 90 % d'entre eux. 2024 verra aussi le déploiement du pass Jeune expérimenté l'été dernier dans nos TER – et même son extension aux réseaux allemands frontaliers – ou encore la reconduction du service – gratuit – d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE). Et les entreprises ne seront pas en reste, avec le chèque vert qui continuera de les accompagner dans leurs investissements énergétiques afin de réduire leurs frais quotidiens. A la demande de sécurité que les actualités tragiques récentes sont venues raviver, la Région répondra par un effort exceptionnel de 5 M€ pour renforcer la mise en place d'actions de sécurisation des accès des établissements et de leurs abords. Cette enveloppe viendra s'ajouter aux 12,7 M€ déjà investis depuis 2018 notamment pour la mise en œuvre des Plans Particuliers de Mise en Sûreté et accélèrera donc le plan d'actions ambitieux déjà programmé pour les années à venir, à hauteur de 95 M€.

La réactivation des menaces pesant sur les lieux d'éducation nous invite à un engagement toujours renouvelé pour que ces derniers demeurent des espaces d'apprentissage, sûrs pour nos enfants. C'est pour eux que l'investissement de la Région se poursuivra sans faille en 2024. C'est, d'ailleurs, l'avenir de notre jeunesse qui irrigue nos quatre piliers : revitalisation des ruralités, transitions écologiques, réindustrialisation, mobilités.

SOMMAIRE

1. L'environnement macro-économique et institutionnel	8
1.1. Un contexte économique toujours dégradé et incertain	8
1.2. Les dispositions des lois de finances et de programmation pouvant impacter les finances régionales	14
2. Les priorités stratégiques de l'année 2024.....	17
2.1. Attractivité : transformer les pratiques vers plus de durabilité, pour mieux faire rayonner le territoire	17
2.2. Territoires et proximité : planifications écologiques et qualité de vie pour tout le territoire	20
2.3. Mobilités : consolidation ferroviaire, décarbonations, innovations	21
2.4. Jeunesse, emploi, formation : adapter nos offres et équipements pour préparer les compétences de demain.....	23
2.5. Ressources et Moyens : nos engagements pour une gestion durable	25
3. La stratégie budgétaire de mandat	27
3.1. La situation des finances régionales : un cap clair de bonne gestion, adossé à une base saine	27
3.2. Les axes stratégiques de la trajectoire budgétaire de mandat	30
3.3. Optimiser les fonds européens comme outil des transitions	32
4. Les hypothèses de recettes 2024 et la prospective	35
4.1. Les hypothèses de recettes régionales.....	35
4.2. La prospective pluriannuelle.....	40
5. Développements spécifiques, pour la bonne information des conseillers	42
5.1. La présentation des engagements pluriannuels en investissement et en fonctionnement.....	42
5.2. La gestion du personnel et des ressources humaines	45
5.3. La gestion active de la dette et de la trésorerie	53

1. L'environnement macro-économique et institutionnel

1.1. Un contexte économique toujours dégradé et incertain

Les finances de notre Région sont impactées par la conjoncture économique, internationale et nationale, notamment via le projet de loi de Finances pour 2024, actuellement en cours de débat au Parlement.

1.1.1. Le contexte international

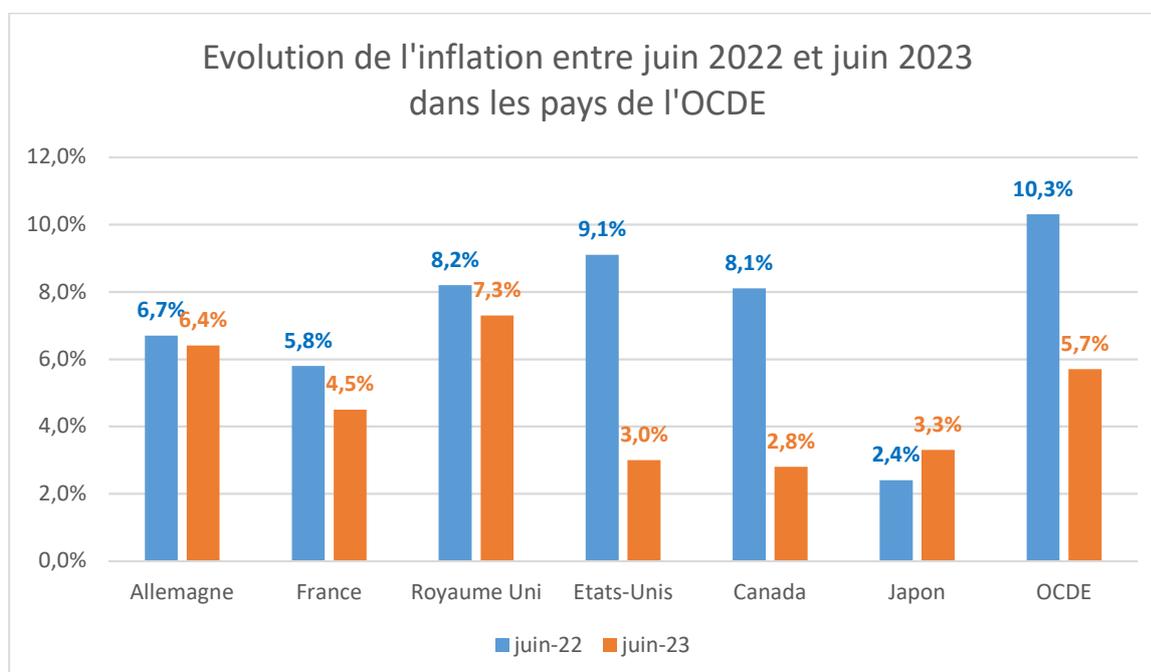
Les risques pesant sur l'économie mondiale sont connus et partagés par les différents observateurs : une inflation qui dure, des tensions créées par la guerre en Ukraine qui perturbent les chaînes d'approvisionnement – déjà déstabilisées depuis la crise sanitaire – à l'échelle mondiale, ainsi qu'une forte hausse des taux d'intérêt, sans doute parvenue à un plateau haut.

a. L'inflation demeure élevée

Les prix de l'énergie demeurent un enjeu important, tant pour la croissance que pour l'inflation. Après avoir culminé en 2022, la forte baisse des prix du pétrole, du gaz et du charbon a contribué au redémarrage de la croissance et au repli de l'inflation au 1^{er} semestre de 2023.

Toutefois, en raison des baisses de production pratiquées par les économies de l'OPEP+ et des niveaux relativement faibles des stocks, les prix du pétrole ont augmenté de plus de 25 % depuis la fin mai 2023. Cette augmentation – que les tensions au Proche-Orient vont encore entretenir – a déjà concouru à la hausse des prix à la consommation dans de nombreux pays du G20.

Le graphique ci-dessous retrace les indices des prix à la consommation publiés par l'OCDE début août 2023 :



Ces niveaux d'inflation, certes en reflux, mais demeurant élevés, ont un impact direct sur le pouvoir d'achat des ménages, et provoquent également un resserrement des politiques monétaires, à l'instar de celui, complètement inédit, pratiqué par la Banque Centrale

Européenne (BCE). En effet, depuis juillet 2022, la BCE a recouru à 10 hausses successives de son taux directeur, relevant le 14 septembre dernier son principal taux directeur à 4 %, soit le plus haut niveau jamais atteint depuis le lancement de la monnaie unique, pour espérer, à terme, parvenir à juguler la forte inflation qui s'est installée sur le continent européen depuis le début de l'année 2022.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) anticipe une baisse progressive de l'inflation en 2023 et 2024, mais cette dernière demeurerait supérieure aux objectifs des banques centrales dans la plupart des économies. Dans les économies du G20, l'inflation globale devrait tomber à 6 % en 2023 et 4,8 % en 2024, et l'inflation sous-jacente (inflation hors énergie et denrées alimentaires) résisterait, du fait des tensions sur les coûts et des marges élevées dans certains secteurs, passant de 4,3 % en 2023 à 2,8 % en 2024.

b. Un ralentissement des perspectives de croissance

Le Fonds Monétaire International (FMI) anticipe, dans sa publication de juillet 2023 sur les perspectives de l'économie mondiale, un ralentissement de la croissance de l'économie mondiale, avec une progression de 3 % en 2023 et 2024, contre 3,5 % en 2022.

Croissance du PIB réel

Glissement annuel en %

	2021	2022	Projection 2023	Projection 2024
Monde	6,3	3,5	3,0	3,0
Zone Euro	5,3	3,5	0,9	1,5
Allemagne	2,6	1,8	-0,3	1,3
France	6,4	2,5	0,8	1,3
Italie	7,0	3,7	1,1	0,9
Royaume-Uni	7,6	4,1	0,4	1,0
Etats-Unis	5,9	2,1	1,8	1,0
Brésil	5,0	2,9	2,1	1,2
Chine	8,4	3,0	5,2	4,5
Japon	2,2	1,0	1,4	1,0

Source : FMI – Juillet 2023

L'OCDE, dans sa note de conjoncture de septembre 2023, prévoit quant à elle une croissance annuelle du PIB mondial au ralenti, passant de 3 % en 2023 à 2,7 % en 2024. L'OCDE anticipe pour la zone Euro une croissance de 0,6 % et de 1,1 % respectivement en 2023 et en 2024.

En effet, dans la plupart des économies avancées, la croissance continuera d'être ralentie par le durcissement de la politique macro-économique requis pour juguler l'inflation.

Par ailleurs, ces perspectives de croissance doivent être considérées avec la plus grande prudence, de nombreux aléas étant susceptibles d'affecter un peu plus encore les grandes tendances ci-dessus : problématiques liées à l'énergie, aggravées par la guerre de la Russie en Ukraine et par les tensions au Proche-Orient, possible ralentissement de l'activité en Chine, survenue d'épisodes climatiques extrêmes affectant les cultures vivrières, etc.

1.1.2. Le contexte national

Si la croissance française, en moyenne annuelle, est restée élevée en 2022 (+ 2,5 %), le rebond des tensions d’approvisionnement, le climat d’incertitude et la hausse des prix des matières premières ont engendré une dynamique heurtée de l’activité entre les hivers 2022 et 2023, affectant particulièrement la consommation des ménages.

Dans son étude publiée le 18 septembre 2023, la Banque de France retient un scénario se caractérisant par une désinflation et anticipe une croissance du PIB pour 2023 meilleure que prévue (+ 0,9 % soit 0,2 point de mieux que la précédente estimation de juin), grâce à des chiffres de croissance du PIB au second trimestre 2023 ayant surpris à la hausse.

Banque de France – synthèse des projections de croissance et d’inflation pour la France

	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	6,4	2,5	0,9	0,9	1,3
Inflation	2,1	5,9	5,8	2,6	1,8

Source : Banque de France – Projections macroéconomiques France, 18 septembre 2023.

Pour 2024, la Banque de France retient une hypothèse de variation du PIB de + 0,9 %, laquelle proviendrait principalement de la demande intérieure.

L’année 2024 devrait par ailleurs confirmer un reflux de l’inflation, celle-ci étant attendue à 2,6 %, avant une nouvelle décrue en 2025.

La Commission européenne avance une hypothèse un peu plus optimiste, estimant que la croissance devrait être de 1,2 % en 2024 en France, et de 1,3 % dans la zone euro.

Le gouvernement français table de son côté, dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024, sur une croissance de 1,4 % en 2024, contre 1,6 % dans ses précédentes estimations, sur fond de reflux de l’inflation ; en effet, cette dernière serait de 4,9 % en 2023, et baisserait sensiblement en 2024, avec une inflation revue à + 2,6 %. Après les mesures de bouclier tarifaire en 2022 et 2023, la normalisation de l’inflation reposerait largement sur le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés, déjà entamé à l’été 2023.

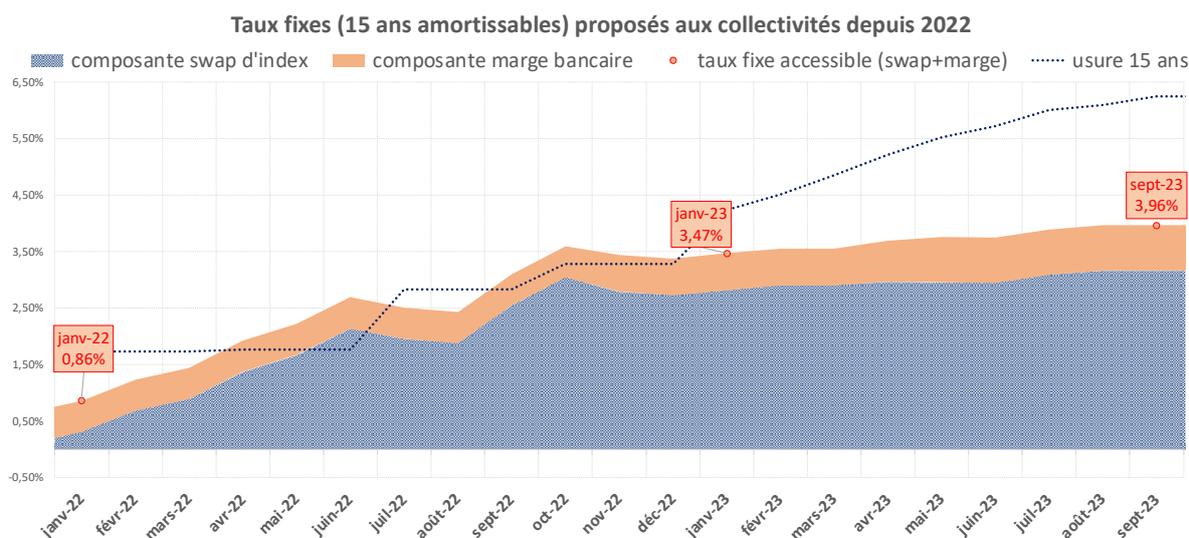
Les marchés financiers

Les efforts de lutte contre l’inflation des banques centrales, engagés depuis un an et demi, s’ils peinent à produire leurs effets sur le niveau des prix, ont en revanche rapidement agi sur l’évolution des taux d’intérêt, sensiblement à la hausse depuis 18 mois. Les marchés financiers connaissent des conditions de financement bien moins attractives que par le passé.

Les volumes financiers proposés aux collectivités sont en baisse et à des taux bien plus élevés

Suite à la crise de liquidité, les banques se concentrent sur les marchés les plus porteurs (entreprises) et se retirent donc de celui des collectivités en ne répondant plus sur l’intégralité du besoin et/ou en proposant des niveaux de taux très élevés.

Les collectivités trouvent désormais à se financer sur le secteur bancaire autour de 4 % à l’automne 2023, contre encore moins de 1 % en début d’année 2022.



Source Cabinet Klopfer

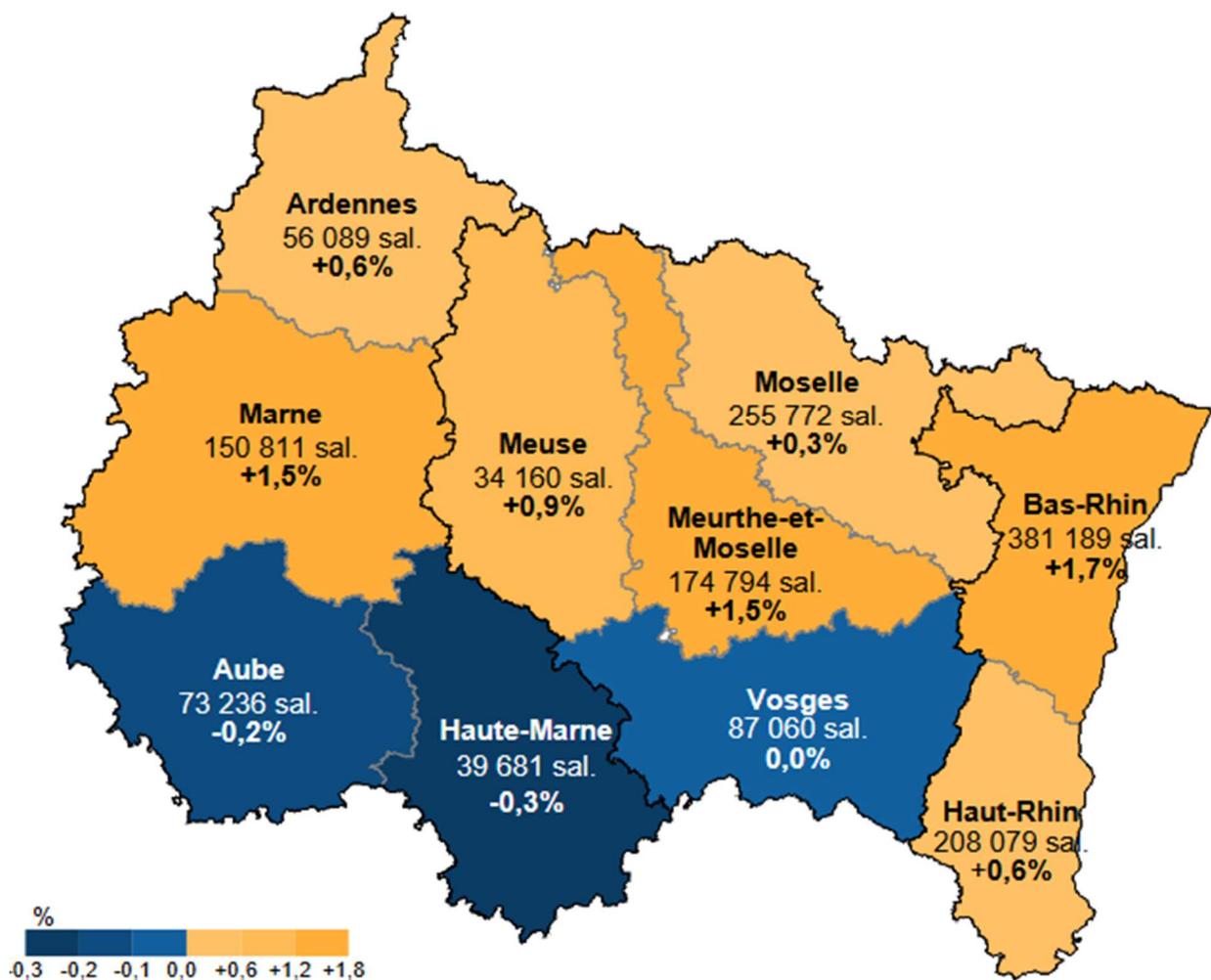
Les banques affichent une augmentation de leur marge

La hausse des taux d'intérêt s'est également accompagnée d'un renchérissement des marges bancaires (environ + 0,3 % en 18 mois, passant de 0,55 % environ en janvier 2022 à 0,80 % en moyenne à mi-2023).

1.1.3. Le contexte régional

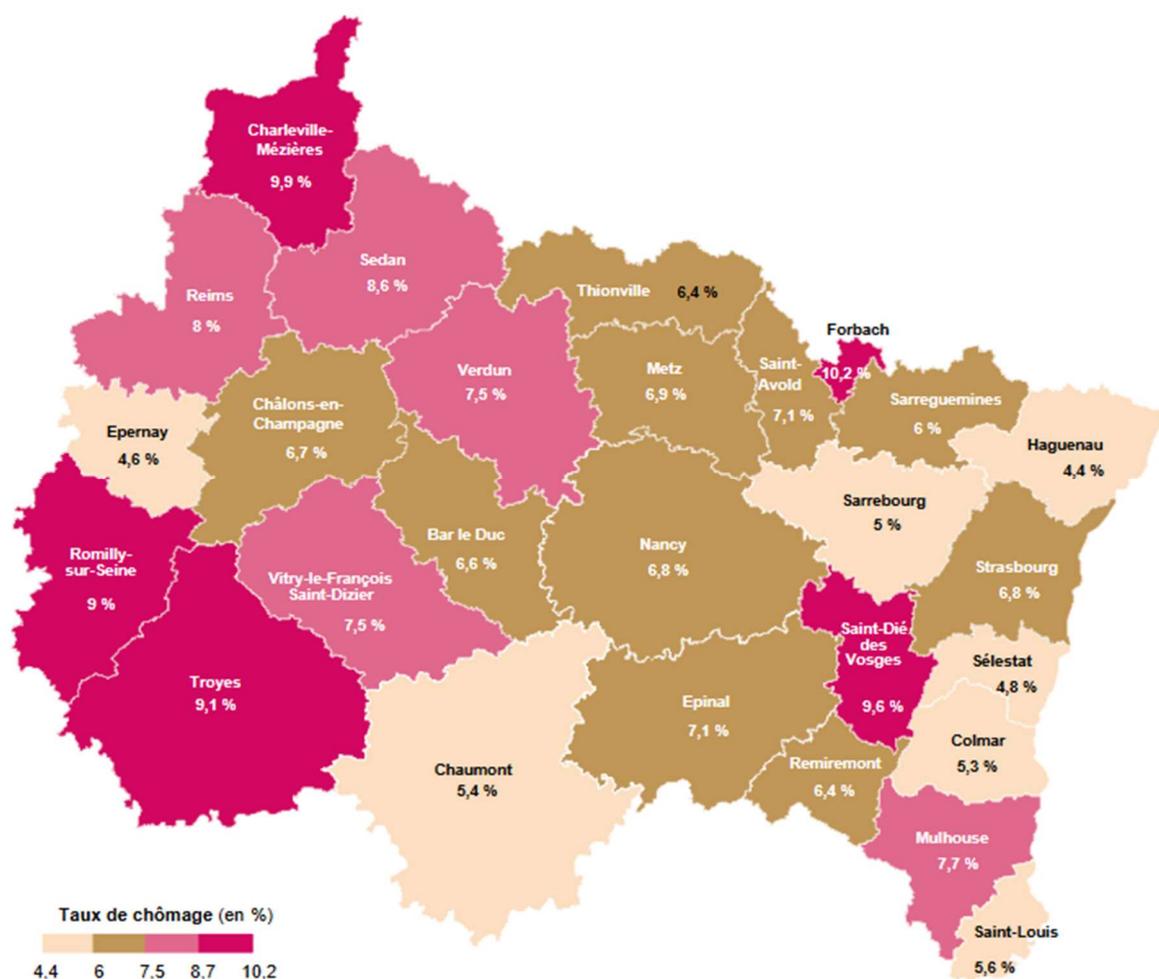
La Région Grand Est connaît une dynamique économique similaire au contexte national avec une nouvelle hausse de l'emploi salarié au premier trimestre 2023 (+ 0,2 % dans le Grand Est et + 0,3 % en France métropolitaine). Sur un an, entre début 2022 et début 2023, l'emploi salarié régional présente un gain net de près de 14 000 postes, en progression de 0,9 %. Ces créations nettes d'emploi, permettant de porter le nombre de salariés régionaux à 1 460 850, ont principalement eu lieu dans le tertiaire marchand – hors intérim –, avec des progressions de 3,9 % dans l'hébergement/restauration, de 3,6 % dans les transports et entreposages. A l'inverse, le secteur de la construction connaît une baisse de ses effectifs salariés (- 0,8 %), de même que l'intérim.

Volume des effectifs salariés au 1T2023 et évolution annuelle par département



Comme en France métropolitaine, le taux de chômage régional continue de reculer, fléchissant de 3,8 % entre début 2022 et début 2023 ; il s'établit à 6,9 % au 1^{er} trimestre 2023 (et 5,9 % pour la seule catégorie A), au même niveau que le taux de chômage national. Au total, la région compte 412 190 demandeurs d'emploi. Le taux de chômage régional se situe ainsi à son plus bas niveau depuis 15 ans, à un niveau comparable au 1^{er} trimestre de 2008 (6,8 %), alors qu'il s'était élevé jusqu'à 10,4 % à mi-2013.

Taux de chômage par zone d'emploi en Grand Est au 1^{er} trimestre 2023



Source : Insee - Taux de chômage localisés - Estimations provisoires 1T2023

Sur le plan démographique, au 1^{er} janvier 2023, près de 5,6 millions de personnes résident dans le Grand Est, soit 8,4 % de la population française. Le Grand Est est la sixième région la plus peuplée de France. Entre 2018 et 2021, le Grand Est a perdu des habitants (- 0,2 % : solde naturel stable et baisse de 0,2 % liée au solde migratoire), alors que la population de la France métropolitaine a cru de 0,2 %. De plus, le vieillissement de la population s'accélère plus rapidement dans le Grand Est que dans les autres régions, alors qu'elle était avant les années 2000 l'une des régions présentant la population la plus jeune. 20 % de la population du Grand Est a plus de 65 ans, soit 1 100 000 habitants (370 000 ont plus de 85 ans), dont 440 000 vivent dans les territoires ruraux.

Cette tendance observée se confirmerait à l'avenir. Ainsi, selon les projections démographiques de l'INSEE en date de novembre 2022, la population du Grand Est diminuerait de 752 800 habitants d'ici 2070 pour atteindre 4,8 millions d'habitants (soit - 13,5 %). Cette déprise s'accompagnerait d'un vieillissement de la population, le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus devrait ainsi doubler entre 2018 et 2070.

Le contexte environnemental : entre politique d'atténuation et d'adaptation

Au-delà du monde scientifique, la perception tangible du dérèglement climatique et de l'érosion de la biodiversité s'est accrue ces dernières années auprès du grand public, des acteurs économiques et politiques.

Dans le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) d'avril 2022, le cap fixé par l'Accord de Paris afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C est rappelé et nécessite que les émissions mondiales de gaz à effet de serre atteignent leur plus haut niveau avant 2025 au plus tard, puis soient réduites d'un quart d'ici 2030.

A l'échelle de notre région, le Grand Est a connu un été 2022 particulièrement sec et chaud, un hiver qui n'a pas permis de recharger les nappes souterraines. 2023 amplifie cette tendance observée, avec des restrictions d'eau dans certains départements dès le printemps, un premier incendie de 30 ha dans les Vosges en juin, des épisodes caniculaires cet été et des températures 10°C au-dessus des normales de saison en ce début d'automne.

Les conséquences du changement climatique sur le Grand Est concerneront la santé des habitants, les activités économiques dont le tourisme, la production d'énergie, les espaces naturels, l'alimentation en eau potable.

L'étude de vulnérabilité du Grand Est au changement climatique achevée en avril 2023 a mis en exergue l'impérieuse nécessité que les actions d'atténuation intègrent les problématiques d'adaptation afin d'être pérennes et pertinentes.

La feuille de route régionale, votée le 29 juin 2023, propose d'engager 45 actions en vue d'accélérer l'adaptation au changement climatique.

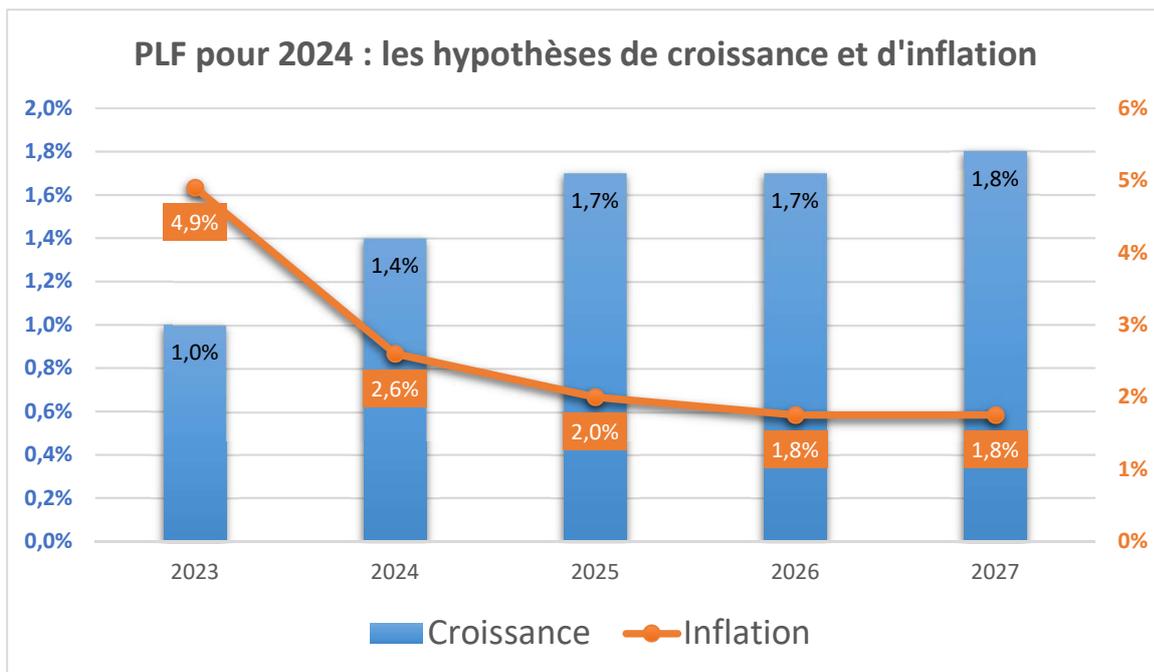
Par ailleurs, la Région mène son troisième exercice d'« analyse climat » des dépenses inscrites au projet de budget 2024. Cette analyse, complétée à compter du budget 2024 par une analyse sur la biodiversité, accompagne la démarche globale du budget durable, engagée depuis deux ans par la Région, qui vise à intégrer dans le suivi des politiques publiques régionales les critères environnementaux (climat, biodiversité, eau, etc.) et de développement durable (santé, égalité, éducation, travail décent et croissance économique).

1.2. Les dispositions des lois de finances et de programmation pouvant impacter les finances régionales

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 et le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (PLPFP) pour 2023-2027 ont été présentés au Comité des finances locales le 26 septembre et en Conseil des ministres le 27 septembre dernier. Ces textes de lois, actuellement en cours de débat au Parlement, impactent l'élaboration de notre budget et de notre prospective.

Le projet de loi de Finances et ses impacts sur les finances régionales

Le PLF pour 2024 table sur une croissance de 1,4 % en 2024, après une croissance estimée à 1 % en 2023, sur fond de reflux de l'inflation (de 4,9 % en 2023 à 2,6 % attendus en 2024).



Le PLF 2024 entend maîtriser les dépenses publiques pour stabiliser le déficit public à 4,4 % du PIB en 2024, après 4,9 % attendus en 2023.

Si le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024 n'inclut pas à ce stade de modification majeure en matière de ressources régionales, il y est toutefois prévu une baisse de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) pour chacune des strates de collectivité, dont une diminution de 30 M€ de la DCRTP des régions (- 4,3 % par rapport à 2023). Il n'y aurait pas non plus d'inscription de la compensation de 107 M€ allouée aux Régions en 2022 et 2023 pour compenser la baisse des frais de gestion relatifs à la CVAE et à la CFE (la Région Grand Est percevant jusqu'alors 8,343 M€ annuels à ce titre).

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2023-2027

Introduites par la révision constitutionnelle de 2008, les lois de programmation des finances publiques sont des lois ordinaires fixant une trajectoire d'évolution de l'ensemble des finances publiques, et non seulement de celles de l'Etat. De telles lois cadrent, pour trois ans minimum, la trajectoire financière globale de l'ensemble des administrations publiques, pour tendre vers l'équilibre budgétaire, notamment au vu des engagements pris vis-à-vis de l'Union européenne.

Pour mémoire, le PLPFP 2023-2027 avait déjà été présenté le 28 septembre 2022 ; mais, après un rejet en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale et une approbation au Sénat sur un texte remanié, la commission mixte paritaire de décembre 2022 ne parvint pas à un accord.

En avançant le risque qu'une non-adoption du PLPFP pourrait bloquer les versements de 18 Mds € de fonds européens en 2023 et 2024 et jusque 28 Mds € d'ici 2026, le gouvernement a inscrit l'examen en seconde lecture du PLPFP 2023-2027 actualisé lors de la session extraordinaire de septembre 2023, afin de pouvoir recourir à l'article 49.3 de la Constitution.

Le PLPFP 2023-2027 actualisé a ainsi été adopté en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale le 29 septembre 2023. Depuis le 16 octobre, le Sénat examine ce texte en seconde lecture.

Le projet de LPFP actualisé prévoit de ramener le déficit public sous la barre des 3 % du produit intérieur brut (PIB) d'ici quatre ans, en 2027. Cet ajustement progressif permettra à la France de s'engager, dès 2026, sur le chemin d'une réduction du ratio de dette publique rapporté au PIB, à 108,1 % du PIB attendu en 2027.

Concernant les collectivités, le PLPFP 2023-2027 actualisé maintient l'objectif d'une évolution des dépenses de fonctionnement annuelles « à un rythme inférieur de 0,5 point au taux d'inflation » ; autrement dit, d'une baisse de - 0,5 % en volume par an des dépenses de fonctionnement.

Cette préconisation concerne l'ensemble des régions et des départements, ainsi que les communes et intercommunalités dont le montant des dépenses de fonctionnement excède 40 M€, soit un périmètre plus large que celui édicté par la LPFP 2018-2022, qui retenait les 321 plus grosses collectivités, concernées par « les contrats de Cahors » sur la période 2018-2020.

Croissance annuelle autorisée des dépenses de fonctionnement, en %

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

A la différence des « contrats de Cahors », et conformément aux engagements de la Première Ministre, il n'est plus prévu dans le projet de loi de programmation actualisé de nouveaux mécanismes contraignant en cas de non-respect de la trajectoire assignée, l'article 23 de la loi de programmation initiale ayant été supprimé de la version de la loi en septembre 2023.

2. Les priorités stratégiques de l'année 2024

La transformation du territoire, combinée à la baisse de l'autonomie financière des collectivités, nécessitent d'améliorer la performance de l'intervention régionale ; aussi, prioriser les dépenses constitue un préalable. Le budget 2024, et les suivants, déclineront les priorités de la mandature et en particulier les actions structurées autour des 5 priorités constituées par l'attractivité, les transitions, les mobilités, les potentiels et les moyens.

2.1. Attractivité : transformer les pratiques vers plus de durabilité, pour mieux faire rayonner le territoire

Le budget prévisionnel 2024 consacré à l'attractivité serait de l'ordre de 330 M €, dont 210 M€ en investissement.

Le contexte actuel, marqué par les conséquences de la crise sanitaire et d'événements économiques, sociaux et géopolitiques majeurs (crise en Ukraine, crise énergétique, inflation, etc.), combiné à une accentuation des effets du changement climatique, conduit à réinterroger et à repenser la nature et les modalités d'intervention et d'accompagnement du développement économique régional pour prendre mieux en compte les nouveaux enjeux écologiques, énergétiques et plus généralement environnementaux et accélérer les transitions.

2.1.1. Innovation, Transformation, Attractivité et Souveraineté : les 4 leviers de croissance des entreprises régionales en 2024

Suite à la révision du **Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII)**, l'année 2024 sera marquée par la déclinaison dans les politiques et dispositifs d'interventions régionaux de ses nouvelles orientations.

Issue du Business Act, la **transformation** des acteurs économiques autour des « moteurs du changement » (industrie, environnement, numérique et santé) restera une priorité. Un nouveau dispositif d'intervention sera ainsi initié pour accompagner les investissements des entreprises en matière de décarbonation et de réduction des émissions de GES.

Maintenir et accroître l'**attractivité** du territoire régional, telle sera l'ambition de 2024, avec la poursuite des efforts engagés dans le cadre du **plan 500 relocalisations**. Un nouveau dispositif d'intervention sera créé pour renforcer le programme STAR'EST (zones d'activités).

Pour finir, 2024 sera une année charnière en matière de **souveraineté**. Cette ambition s'exprimera dans le développement de dispositifs de nature à assurer le **développement équilibré du territoire**. Il s'agira de sécuriser les territoires les plus fragiles par des politiques ambitieuses de développement des TPE, notamment artisanales et commerciales qui structurent ces territoires et d'**encourager à la réindustrialisation, la relocalisation d'activités stratégiques, le développement de l'économie circulaire et l'écologie industrielle territoriale**.

Résolument tourné vers l'avenir et vigilant aux enjeux d'efficacité des politiques publiques, avec un engagement indéfectible envers la souveraineté de notre territoire, l'attractivité de nos intercommunalités, la transformation environnementale, numérique et industrielle de nos entreprises, ainsi que le soutien à l'innovation, 2024 marquera un renouveau important de nature à répondre aux 9 défis territoriaux du Grand Est.

2.1.2. Pour une économie agricole, viticole et forestière du Grand Est attractive, durable et tournée vers l'avenir

2024 sera la première année de déploiement de la **nouvelle stratégie régionale de l'économie du vivant** structurée selon 3 grands axes :

- des actions en faveur de la résilience des territoires

Pour engager **50 % des exploitations dans une démarche de transition**, les interventions régionales seront redéfinies dans les contrats de filière qui porteront des transformations de modèles agricoles pour concilier amélioration de la qualité de notre alimentation, gain de compétitivité et décarbonation.

Première déclinaison opérationnelle d'une volonté affirmée de massifier les transitions, la Région Grand Est se dote du programme « **Ambition Eleveurs, pour un élevage compétitif et durable en Grand Est** », afin d'ancrer durablement la polyculture-élevage comme une des solutions aux défis économiques, environnementaux et sociaux de notre territoire.

- des actions en faveur des ressources pour atteindre le meilleur arbitrage possible des différents usages

Des efforts importants seront poursuivis pour accompagner les investissements des exploitations en faveur de la **triple performance** économique, environnementale et sociétale, les projets en faveur des usages des **datas agricoles**, ou encore pour pérenniser **l'accès à l'eau**.

Filière présentant un rôle déterminant dans l'atténuation du changement climatique, la Région Grand Est renforcera son appui à la **filière forêt-bois** dans une démarche de transition agro-écologique, permettant de garantir une ressource d'avenir diversifiée.

- des actions pour favoriser le développement de voies de valorisation d'avenir des produits agricoles, viticoles et sylvicoles

Les différents contrats de filières (**biocarburants durables, biointrants, chimie du végétal, fibres et protéines végétales**) seront à la fois des outils de transition écologique et économique des filières, mais aussi de nouveaux vecteurs de croissance et d'emplois non délocalisables.

2.1.3. Accroître la notoriété des destinations touristiques du Grand Est pour un tourisme équilibré et durable

En 2024, année de lancement du nouveau **Schéma Régional de Développement Touristique**, les leviers d'actions de la politique touristique régionale s'appuieront sur la nécessaire **évolution et adaptation de l'offre touristique, moteur de développement et de transition**. Il convient donc d'accélérer la dynamique des actions menées précédemment sur l'offre des thématiques touristiques prioritaires, la digitalisation de cette offre et sa commercialisation, l'anticipation des conséquences du changement climatique et la réduction de l'impact sur son environnement naturel et humain.

Cela se traduit à travers le déploiement de la stratégie régionale d'itinérance touristique, avec par exemple, l'introduction de nouveaux critères d'éco-conditionnalité dans les dispositifs d'aide à l'hébergement touristique, la modification de la politique de soutien aux meublés ciblés en zones rurales, un soutien particulier à la filière thermalisme et bien-être, en lien avec la

santé, le déploiement de l'appel à projets tourisme de savoir-faire, ou le travail sur les mobilités durables autour des sites touristiques.

2.1.4. Renforcer les piliers de la politique culturelle visant la structuration de l'offre culturelle et patrimoniale, l'accès à la culture pour tous et partout, la culture durable et l'accompagnement à la transition numérique.

La proposition des orientations budgétaires 2024 de la Direction de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire est à l'image de l'ambition régionale pour la Culture et les acteurs du territoire. Elle vient traduire budgétairement l'affirmation des orientations politiques de la mandature, à savoir :

- Un **travail de structuration et de promotion** pour une meilleure visibilité et lisibilité de l'offre culturelle et patrimoniale ;
- Une démarche de démocratisation et d'aménagement culturel dans les territoires pour garantir un **accès à la culture pour tous et partout** ;
- Le renforcement et la systématisation de la stratégie « **culture et développement durable** » auprès de l'ensemble des acteurs culturels, dans tous les domaines et tout au long de la chaîne de valeur ;
- Un **accompagnement particulier à la transition numérique** des acteurs culturels et patrimoniaux pour faire de **l'innovation technologique** un marqueur fort du territoire.

En particulier, l'accompagnement des acteurs culturels dans la transition énergétique est une priorité avec la poursuite du fonds Transition Energie Culture. De même, le plan Culture, Ruralité, Vitalité sera déployé à travers le fonds d'innovation territoriale géré avec la DRAC et un nouveau dispositif en lien avec les Parcs Naturels Régionaux.

2.1.5. Des partenariats transfrontaliers, européens et internationaux confortés pour faire face à la nécessaire adaptation de nos territoires aux transitions environnementale, énergétique et industrielle

Les engagements en faveur de la coopération transfrontalière, européenne et internationale s'inscriront dans un cadre institutionnel (maintien d'une offre forte de conseils aux frontaliers ; engagements au titre des instances de la Grande Région et du Rhin supérieur ; engagements au titre du Contrat triennal « Strasbourg, Capitale européenne » 2024-2026 ; partenariats bilatéraux en Europe, au Québec et en Afrique), mais également dans une dynamique de projets pour faire face, en collaboration avec nos partenaires frontaliers, européens et internationaux, aux enjeux globaux que représentent le changement climatique et la nécessaire adaptation qui en découle. En conformité avec le SRDEII 2022-2028, une attention particulière sera apportée à l'accompagnement de certaines filières (automobile, bio-économie), au travers de l'émergence de projets transfrontaliers et transnationaux visant à renforcer l'intégration des chaînes de valeur et à appréhender de manière partenariale les transformations à l'œuvre et les besoins d'adaptation des cadres réglementaires et financiers nationaux et européens.

2.2. Territoires et proximité : planifications écologiques et qualité de vie pour tout le territoire

Le budget prévisionnel 2024 dévolu aux territoires et à la proximité serait de l'ordre de 260 M€, dont 155 M€ en investissement.

La Région Grand Est accompagne aujourd'hui de manière volontariste l'ensemble des transitions, écologiques, numériques, de santé, tout en faisant de la cohésion territoriale et de l'attention à la qualité de vie dans le monde rural une exigence transversale de premier ordre. L'année 2024 marquera une nouvelle accélération dans l'accompagnement de ces transitions.

En termes de transition écologique, la Région intervient avec ambition sur l'ensemble de la chaîne des projets, de l'amont à l'aval : elle porte ainsi à la fois **une vision, une stratégie, une planification**, elle développe des **actions impactantes** et elle se positionne en **soutien de tous les acteurs** : collectivités, entreprises, associations.

En matière de planification et de stratégie, la Région Grand Est a consolidé son ambition tout au long de l'année 2023 en co-construisant neuf défis, cadre de son action, et en menant la révision de ses schémas stratégiques tout en en assurant la convergence. Forte de ce cap partagé, la Région Grand Est poursuivra en 2024 son investissement dans la planification écologique, pour faire de la Région un territoire résilient et attractif. Après avoir été pilote de la territorialisation de la planification engagée par l'Etat, elle poursuivra, à ses côtés, la démarche « **Grand Est Région Verte** », marquant ainsi son engagement dans la poursuite des objectifs nationaux et internationaux, dans la mobilisation de l'ensemble de ses compétences, et en associant l'ensemble de ses territoires. Elle poursuivra également, en concertation, la modification de son SRADDET afin d'intégrer les évolutions législatives survenues depuis son adoption.

La Région renforcera encore ses **actions en matière de transition énergétique**, à travers notamment ses SEM innovantes, relatives à la rénovation énergétique (Oktave), au soutien au développement des EnR et à la diversification du mix énergétique (Grand Est Energies). Avec un capital initial de 15 M€, cette société, qui vient compléter la palette des outils au service de la transition écologique et environnementale, a vocation à générer plus de 320 M€ d'investissements dans toutes les filières du renouvelable.

Les actions 2024 s'inscriront par ailleurs en déclinaison des deux stratégies majeures qui guident l'action régionale : la **feuille de route adaptation au changement climatique** - qui engage l'ensemble de ses politiques publiques - et la **stratégie régionale biodiversité**. Les projets structurants régionaux seront poursuivis : Life Biodiv'Est, animation du réseau Natura 2000, engagement des 45 actions d'adaptation au changement climatique...

Parce qu'elle appréhende et pilote de manière transversale l'ensemble des enjeux environnementaux (gaz à effet de serre, eau, biodiversité, foncier) et forte de sa capacité déjà démontrée d'innovation et d'expérimentation, la Région Grand Est sera fortement mobilisée en 2024 pour aboutir à un nouveau modèle de mutualisation des solutions (techniques et financières) du process ERC (éviter – réduire – compenser) à l'échelle de la Région autour du projet d'**Agence Régionale des Transitions écologiques**.

Au-delà de ses investissements ambitieux, la Région joue un réel rôle de catalyseur grâce à **l'effet levier et démultiplicateur de ses dispositifs d'intervention**. Véritable carrefour de l'action collective, elle entend renforcer encore en 2024 sa capacité d'entraînement. Ainsi, elle poursuivra la révision et le **renforcement de l'exigence environnementale** de l'ensemble de ses dispositifs d'aide et d'accompagnement, dans une logique d'éco-ambition renforcée. Cette étape, qui fait suite au processus de budgétisation environnementale porté par la Région

depuis 2021, permettra d'accompagner mieux et plus loin les acteurs régionaux dans la trajectoire de l'Accord de Paris.

L'année 2024 verra également la concrétisation d'un engagement fort de la Région en direction des territoires ruraux. Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) pose en effet deux priorités fortes : la lutte contre le changement climatique et la réduction des inégalités territoriales. Pour répondre à ce second axe, un **Pacte des ruralités** sera ainsi présenté dans le courant du premier trimestre 2024. Ce pacte se déclinera dans l'ensemble des politiques régionales et fédèrera l'ensemble des énergies. Il s'agira de mettre en valeur les atouts des territoires ruraux et de répondre aux attentes des habitants concernant leur cadre de vie : habitat, environnement, accès aux services et aux soins, emplois, sécurité, ... Il fixera une feuille de route pour répondre aux besoins spécifiques de ces territoires avec une attention particulière en direction des acteurs publics, associatifs et privés, des familles, des jeunes et des seniors.

2.3. Mobilités : consolidation ferroviaire, décarbonations, innovations

Le budget prévisionnel 2024 consacré aux mobilités atteindrait un montant historiquement haut, de l'ordre de 1,68 Mds €, dont près de 600 M€ en investissement.

L'offre de transport ferroviaire de voyageurs s'appuiera en 2024 sur un nouveau contrat avec SNCF Voyageurs conclu pour une durée de 10 ans (2024-2033). Ce contrat témoigne de la volonté de la Région de considérer la qualité de service comme un élément fondamental du service public de transports de voyageurs, à travers un renforcement des exigences envers l'exploitant et une plus forte responsabilisation de ce dernier. Contrat de transition, il prévoira la mise en concurrence progressive de l'exploitation ferroviaire en lots géographiques et fonctionnels. Ce contrat sera aussi l'occasion de poursuivre l'augmentation de l'offre souhaitée par la Région qui se fixe l'objectif d'une forte hausse de la fréquentation et donc, des recettes (+ 25 %).

Toujours dans l'objectif de préparer l'ouverture à la concurrence et d'optimiser les marges de manœuvre permettant d'investir pour augmenter l'offre ferroviaire, le contrat de concession entre la Région et la SPL Grand Est Mobilités portant sur la gestion du matériel roulant ferroviaire déploiera ses premiers effets en 2024 avec de premiers transferts de rames. La SPL Grand Est Mobilités continuera par ailleurs de se renforcer pour appuyer la Région dans le pilotage de différents sujets stratégiques (ouverture à la concurrence, maîtrise d'ouvrage d'un atelier de maintenance, écosystème H2, marketing, distribution, etc.).

En cohérence avec les ambitions du gouvernement sur le déploiement de Services express régionaux métropolitains (SERM), l'année 2024 verra la mise en place d'une mission de préfiguration conduite par la future Société des grands projets, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, et financée par la Région et l'Etat, ayant pour objet la définition de schémas d'ensemble sur Strasbourg, Lorraine-Luxembourg et l'étoile de Mulhouse, incluant la liaison Bâle/Mulhouse comprenant modalités techniques, organisationnelles et financières de futurs chocs d'offre s'appuyant sur des dessertes cadencées et articulées avec les autres offres de transports.

L'offre de transport routier de voyageurs permettant d'offrir quotidiennement un service à plus de 186 000 élèves et 40 000 usagers commerciaux s'adossera quant à elle en 2024 sur un budget en augmentation de près de 6 %, du fait en particulier des hausses du prix du carburant. Avec le dernier reconventionnement du réseau de la Haute-Marne intervenu en 2023, l'ensemble de l'offre sera structuré en 2024 autour d'un cadre contractuel unifié et la tarification scolaire régionale sera appliquée sur les 10 réseaux de transport Fluo.

Plusieurs projets structurants permettant l'amélioration du service rendu aux usagers seront par ailleurs menés en 2024 : déploiement sur une partie des véhicules d'un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV), lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la digitalisation de la billettique, achèvement du programme d'acquisition de cars GNV dans le Bas-Rhin et les Ardennes. Enfin, une réflexion sera portée en 2024 en vue de l'élaboration d'un schéma de lignes expresses régionales, en cohérence avec la stratégie des SERM sur les zones denses mais visant également à permettre le désenclavement des territoires ruraux.

Le réseau Fluo, trains et cars, continuera de promouvoir son image, grâce à des outils de communication, notamment son site web et son application, entièrement renouvelés.

Les soutiens aux projets d'infrastructures du territoire s'inscriront en 2024 dans le nouveau cadre du volet Mobilités 2023-2027 au CPER. Il traduit la volonté commune de la Région et de l'Etat d'accélérer le développement des mobilités durables et d'améliorer la qualité des réseaux de transport, en termes d'infrastructures ferroviaires mais aussi fluviales, routières, portuaires ou cyclables. La Région mobilisera en particulier un effort inédit en faveur des lignes de desserte fine du territoire en partenariat avec le gestionnaire d'infrastructure, dans l'objectif d'en assurer la pérennité et la fiabilité. Elle renforcera également sa contribution à la décarbonation du transport de marchandises en maintenant et développant les capillaires fret et potentiellement les plateformes multimodales ou les installations embranchées, facilitant et incitant au report modal de la route vers le fluvial ou le ferroviaire. Une évaluation de la politique aéroportuaire régionale sera par ailleurs lancée à la demande de la Région par la Chambre régionale des comptes.

L'année 2024 permettra à la Région et à l'Etat de finaliser les modalités de mise à disposition d'une partie du réseau routier national prévue au 1^{er} janvier 2025, avec pour objectif d'améliorer la qualité du réseau et de déployer en 2027 une éco-contribution sur le trafic routier de marchandises, permettant d'assurer des investissements routiers très attendus sur le territoire et de favoriser l'évolution écologique des flottes routières parcourant notre territoire.

Enfin, la Région, en tant que chef de file des mobilités, continuera d'accompagner ses territoires et notamment les plus ruraux dans leur appropriation de la compétence mobilité et le soutien de leurs initiatives. Ainsi, dans le cadre du Plan régional vélo voté à la séance plénière de juin 2022, plusieurs dispositifs entreront dans une phase de maturité afin de soutenir la pratique cyclable et atténuer et accompagner la transition climatique : soutien aux projets d'infrastructures cyclables conduits par des communes ou structures intercommunales, aide à l'acquisition de vélos spécifiques (vélos cargos, vélos adaptés, rétrofit) par des particuliers, aide à l'achat de vélos à assistance électrique par des collectivités pour des services de location longue durée. De même, des dispositifs visant à soutenir le covoiturage ou le Transport à la Demande (TAD) seront mis en place.

L'ensemble de ces éléments se retrouveront dans une stratégie régionale des mobilités en Grand Est en cours d'élaboration et qui sera examinée en 2024 afin de mettre en perspective l'action de la Région dans le champ des mobilités.

2.4. Jeunesse, emploi, formation : adapter nos offres et équipements pour préparer les compétences de demain

Le budget prévisionnel 2024 consacré à la jeunesse, à l'emploi et aux formations serait de l'ordre de 1,1 Md€, dont près de 340 M€ en investissement.

Lycées durables et éducation

La Région se met au service des lycées régionaux pour assurer aux établissements et à la communauté éducative un service de qualité. En 2024, la Région continuera, sans faillir, d'assumer la charge de l'augmentation financière des coûts de l'énergie, sans pénaliser les autres dotations ou actions régionales, avec un budget en hausse de ces politiques.

L'année 2024 se caractérisera, pour les lycées régionaux, par la poursuite des actions visant à diminuer la consommation énergétique des lycées et leur impact carbone. Des expérimentations de désimperméabilisation des espaces extérieurs seront entamées.

Dans le cadre d'un partenariat original avec la Banque des Territoires, 15 M€ de travaux seront conduits avec un financement à des taux préférentiels, pour le projet Néolux pour le financement du projet de fourniture, pose et installation d'abaisseurs-régulateurs de tension dans certains lycées du Grand Est, ces deux actions étant particulièrement efficaces en matière de réduction des consommations d'électricité.

Notre collectivité va mener un travail important, en lien avec le Rectorat et la préfecture de Région. Elle va faire évoluer substantiellement la carte des formations professionnelles initiale et améliorer l'insertion des jeunes qui iront vers les filières de demain. Les investissements en équipements pédagogiques s'inscriront dans cette priorité, et des cofinancements seront systématiquement recherchés pour accélérer cette transformation.

Voté en juin 2023, le plan régional internat restauration va trouver sa pleine et entière application en 2024, avec notamment la mise en place de l'internat à un euro. L'incitation à l'accroissement de la part des produits locaux ou sous signe de qualité dans la restauration collective sera mise en œuvre en début d'année en cohérence avec le programme ADAGE (pour une Alimentation Durable et Autonome en Grand Est).

Par ailleurs, le programme de mise en sûreté des lycées va être engagé dans sa phase pilote, en lien avec les autorités académiques. La mise en sécurité permettra d'intégrer, en appui des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) et en fonction des établissements, de nouveaux services de détection d'intrusion et de vidéo protection. Par rapport au volume initialement prévu en 2024, la Région ajoutera un effort exceptionnel de 5 M€ pour renforcer la mise en place d'actions de sécurisation des accès des établissements et de leurs abords.

Formation, attractivité des métiers, orientation

Dans le contexte actuel, la politique régionale de formation professionnelle veillera en 2024 à apporter des réponses immédiates et sur mesure aux difficultés de recrutement des entreprises, à préparer l'avenir en anticipant les besoins en compétence de demain dans les filières et métiers stratégiques pour le Grand Est. Une attention particulière sera apportée aux besoins de reconversion dans la filière automobile. Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), récemment adopté, apportera aux partenaires une feuille de route renouvelée.

Dans les mois qui viennent, l'ensemble des actions de formation intégrera les nouveaux contextes : réforme en finalisation de France Travail qui a pour objectif de renforcer l'accompagnement et la formation des publics éloignés de l'emploi notamment les bénéficiaires du RSA. Si les conditions le permettent, les actions régionales pourraient prendre appui sur un prochain PACTE proposé par l'Etat (Plan d'Investissement dans les Compétences) pour la période 2024-2027 pour renforcer ainsi son action.

Le soutien aux jeunes en voie de décrochage ou démunis d'emploi se poursuivra (missions locales, écoles de la deuxième chance...) et tiendra compte de la réforme des lycées professionnels.

Après avoir rénové le schéma régional des formations sanitaires et sociales, la Région financera, avec les partenaires, ces formations et surtout s'efforcera d'en améliorer l'attractivité. Seule une action partenariale inscrite dans la durée, sur toute la chaîne de valeur, employeurs, formateurs, Région, ARS, ... permettra d'aboutir à moyen terme.

La promotion des métiers est un axe d'action fort pour des secteurs en tension ou d'avenir dont l'attractivité doit être renforcée ou qui restent très genrés. L'information auprès du public scolaire, des familles et de la communauté éducative sera poursuivie, ainsi que les actions de mise en valeur de parcours par des événements phares.

Sport : Faire bouger le Grand Est autour de ses atouts sportifs en cette année olympique 2024

Via sa labellisation « Terre de Jeux 2024 », la Région Grand Est souhaite démontrer son engagement à mener des actions concrètes et adaptées à tous les échelons territoriaux dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'ambition de la Région autour de cette aventure est d'encourager les habitants du Grand Est à participer à la dynamique d'ensemble et vibrer autour de leurs sportifs.

Un effort particulier sera porté en cette année olympique vers l'animation du Relais de la Flamme en Grand Est qui sera itinérante, notamment dans les territoires ruraux, sur la thématique des valeurs et bienfaits du sport. Un programme de billetterie exceptionnel sera déployé au bénéfice des jeunes membres du Collectif Lycéens Grand Est 2024, des bénéficiaires de Jeun'Est et des bénévoles de clubs pour assister à des épreuves des Jeux Olympiques. Le Collectif Lycéens Grand Est 2024 déjà initié va se poursuivre jusqu'aux épreuves.

Mettre les jeunes au cœur de nos priorités régionales

De façon volontariste, la Région Grand Est place la jeunesse au cœur de son action. Dans un contexte économique complexe pour les jeunes, elle déploie des solutions pour faciliter la mobilité, la formation et l'accès à l'emploi, le logement et l'accès à l'autonomie. A travers l'ensemble de ces actions, les jeunes bénéficient de véritables parcours de réussite assurant par ailleurs une égalité des chances sur tout le territoire.

Pour permettre aux lycéens de devenir des citoyens éclairés et engagés, la Région Grand Est déploie un programme éducatif ambitieux. L'année 2024 sera marquée par la poursuite de programmes éducatifs d'excellence : 300 élèves de lycées professionnels et agricoles à la Villa Médicis à Rome dans le cadre du projet Résidence Pro 2024 ; Collectif Lycéens Grand Est 2024, Projet « Simone Veil, la traversée du siècle », voyage d'études au camp d'extermination d'Auschwitz, jury jeunes lors des festivals de cinéma en Grand Est, etc.

En 2024, la Région déploiera un ensemble d'actions adaptées, en complémentarité avec les collectivités territoriales, les établissements supérieurs et les CROUS, pour faire du Grand Est un territoire favorable à la vie et au bien-être étudiant.

L'initiative des jeunes se concrétise également dans l'entrepreneuriat. La Région les soutient par des actions pour encourager l'accélération de leur activité, comme source de création de compétences et d'emploi.

Enfin, pour permettre aux jeunes d'accéder à l'ensemble des solutions développées par la Région, le portail Jeun'Est poursuit son développement. Il sera enrichi de nouveaux contenus en 2024.

Promouvoir et soutenir l'action des associations dans nos territoires

Consciente du rôle primordial que joue le tissu associatif dans la dynamique locale, tout particulièrement en milieu rural, la Région Grand Est poursuit avec volontarisme son soutien à la vie associative.

La lutte contre toutes formes de discrimination demeurera une priorité de l'année 2024. La Région Grand Est entend poursuivre son action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec une ambition réaffirmée autour de la lutte contre les violences faites aux femmes. Les actions d'encouragement au leadership féminin seront par ailleurs poursuivies, à l'instar du projet « Elles osent en Grand Est ».

Par ailleurs, le projet autour du dialogue interreligieux continuera à être revisité, en résonance avec les urgences de notre société et dans le respect du principe républicain de laïcité.

Enfin, la démarche de démocratie participative « Ma Région demain », outil au service d'une relation nouvelle et plus proche des citoyens, sera largement mobilisée pour mieux accompagner leurs aspirations et nourrir les politiques publiques déployées par notre collectivité.

2.5. Ressources et Moyens : nos engagements pour une gestion durable

Le budget prévisionnel 2024 consacré aux ressources et moyens de notre collectivité serait de l'ordre de 518 M€, dont près de 240 M€ en investissement.

Accompagner la transition climatique grâce au fonctionnement éco-responsable de l'administration

La Région Grand Est a engagé depuis 2021 un processus de budgétisation environnementale et un plan régional d'actions renforcées d'adaptation au changement climatique.

➤ Des agents sensibilisés aux enjeux environnementaux

Au titre de la formation des agents de la collectivité, une sensibilisation aux enjeux environnementaux à grande échelle est engagée ainsi que des formations à la méthodologie d'analyse du climat.

Pour 2024, une offre de formation modulaire sera imaginée et créée en partenariat avec le CNFPT pour répondre aux défis du monde de demain et aux enjeux de transition écologique et énergétique.

L'ambition est de donner à l'ensemble des agents un socle commun pour prendre conscience des changements et les appréhender.

➤ **La mobilité durable des agents**

En matière de mobilité durable, les actions au titre du Plan de Mobilité Employeur (PDME) approuvé en 2022 seront poursuivies en 2024. La mobilité durable des agents se traduit au travers d'une participation de la collectivité aux abonnements de transport pour les déplacements domicile-travail, à la mise en place du Forfait Mobilités Durables et à l'utilisation d'un service de véhicules en autopartage pour les voyages professionnels et personnels. Parallèlement, le renouvellement du parc des véhicules de service a été mené pour aboutir fin 2023 à un parc automobile « zéro diesel ».

➤ **Des achats responsables**

Concernant les achats, l'objectif est de mettre l'économie circulaire au cœur de la commande publique afin de réduire les déchets en favorisant la prévention, le réemploi, le recyclage et la valorisation des ressources. Cet objectif sera atteint au travers de l'acquisition de biens mobiliers issus du réemploi, la valorisation du mobilier inutilisé et la lutte contre le gaspillage des fournitures inutilisées.

➤ **La transition énergétique dans les bâtiments administratifs**

La politique de transition énergétique menée dans les établissements d'enseignement du territoire se conduit également au sein des bâtiments administratifs. Il s'agit d'opérations d'amélioration et d'optimisation du parc immobilier qui visent à améliorer les installations techniques (chauffage, ventilation, ...) dans un objectif de maîtrise des ressources (dépenses énergétiques, eau).

➤ **Une stratégie numérique responsable**

Les compétences de la Région font de celle-ci la propriétaire d'un gisement important d'équipements numériques, notamment d'ordinateurs à destination des lycéens.

Consciente des enjeux environnementaux autour de la sobriété numérique et afin de respecter les échéances prévues à l'article 35 de la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (loi REEN), la Région Grand Est a formalisé sa stratégie numérique responsable et a développé une culture numérique durable conduite à la lumière de l'empreinte environnementale et le développement des bonnes pratiques.

3. La stratégie budgétaire de mandat

3.1. La situation des finances régionales : un cap clair de bonne gestion, adossé à une base saine

3.1.1. Rappel : les grands équilibres financiers au CA 2022

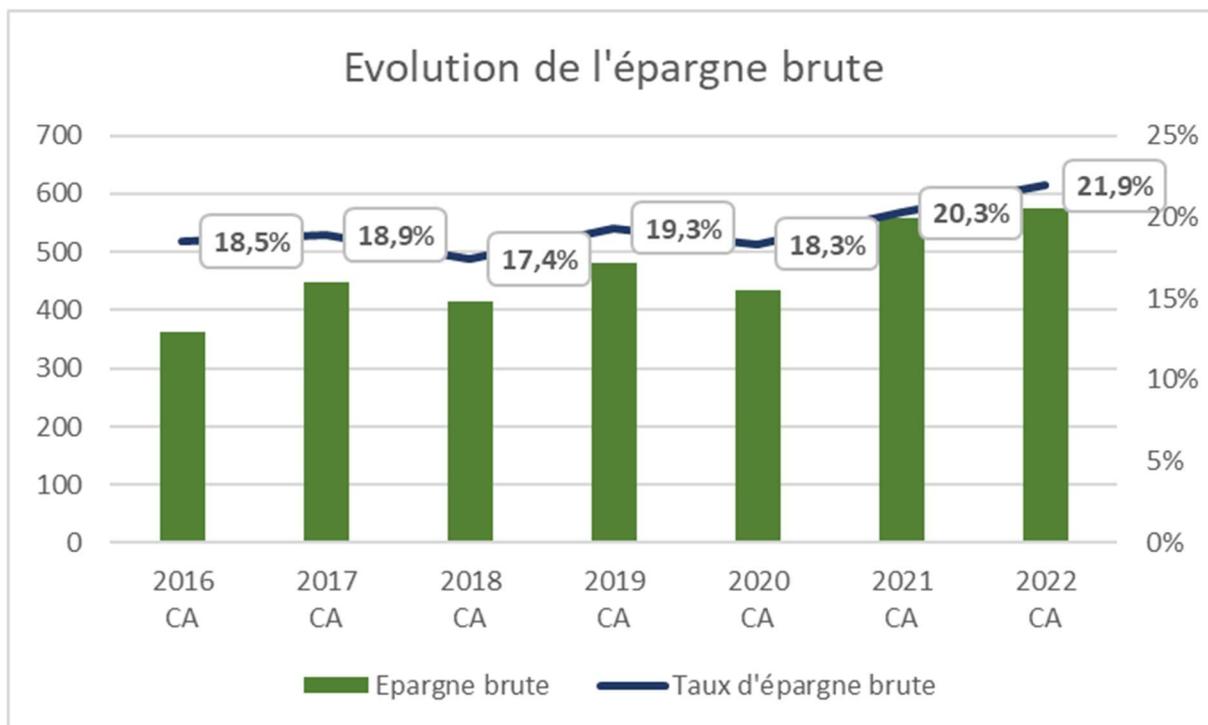
L'année 2022 s'est caractérisée par un contexte de reprise économique soutenue, qui a bénéficié aux collectivités locales.

Après des comptes administratifs 2020 et 2021 fortement impactés par la crise sanitaire, les fondamentaux ci-dessous décrivent les éléments du compte administratif 2022, voté le 29 juin 2023.

L'épargne brute ou autofinancement mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurées ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais financiers...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

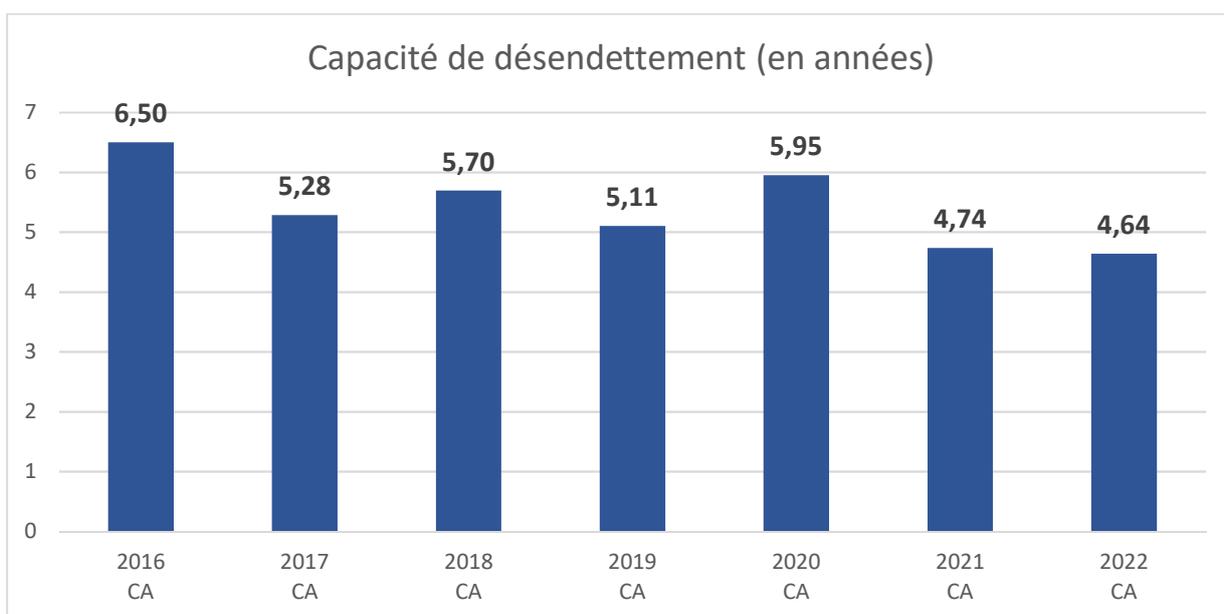
Fin 2022, **l'autofinancement s'est établi à un niveau de 574,7 M€, en hausse continue par rapport aux années 2020 et 2021**. A la différence de la moyenne des régions, nous avons retrouvé et dépassé notre niveau d'épargne brute d'avant crise sanitaire. Cette évolution positive de 2,9 % de l'épargne brute s'explique par la modération de la croissance des dépenses de fonctionnement, corrélée au dynamisme de recettes de fonctionnement, la TVA en premier lieu. Cette dernière, représentant 51 % de nos recettes de fonctionnement en 2022, a connu une dynamique exceptionnelle de 8,6 % entre 2021 et 2022.

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir. Les 574,7 M€ d'épargne brute dégagée en 2022, représentant un taux d'épargne brute de **21,9 %**, ont contribué au financement d'un volume d'investissement opérationnel 2022 de 1 065 M€ (intégrant les fonds européens), à un niveau inédit.



En 2022, la Région a mobilisé 250 M€ de nouveaux emprunts ; en tenant compte des remboursements de capital, l'**encours de dette** de la Région a connu une quasi stabilité, de 2 647 M€ fin 2021 à **2 665 M€ fin 2022**.

Principal ratio d'analyse du poids de la dette d'une collectivité locale, la capacité de désendettement indique la durée théorique nécessaire à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en recourant à son épargne brute. Ce ratio, exprimé en nombre d'années, est égal au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée sur l'année. Avec une épargne brute à 574,7 M€ et une dette de 2 665 M€, **la capacité de désendettement** de la Région au 31 décembre 2022 s'est établie à **4,64 ans, soit la durée de remboursement la plus brève depuis 2016**.



3.1.2. Les tendances du résultat prévisionnel pour 2023

La tenue du débat d'orientations budgétaires en novembre, avant la fin de l'exercice comptable 2023 et alors que la croissance notifiée des fractions de TVA donne lieu à beaucoup d'interrogations, explique que les chiffres détaillés ci-après demeurent encore des estimations, tant en fonctionnement qu'en investissement. Plusieurs mouvements financiers d'importance peuvent en effet survenir durant les prochaines semaines et faire évoluer le résultat prévisionnel 2023. Ce résultat 2023 sera présenté lors du vote du compte administratif (CA) 2023, en juin 2024.

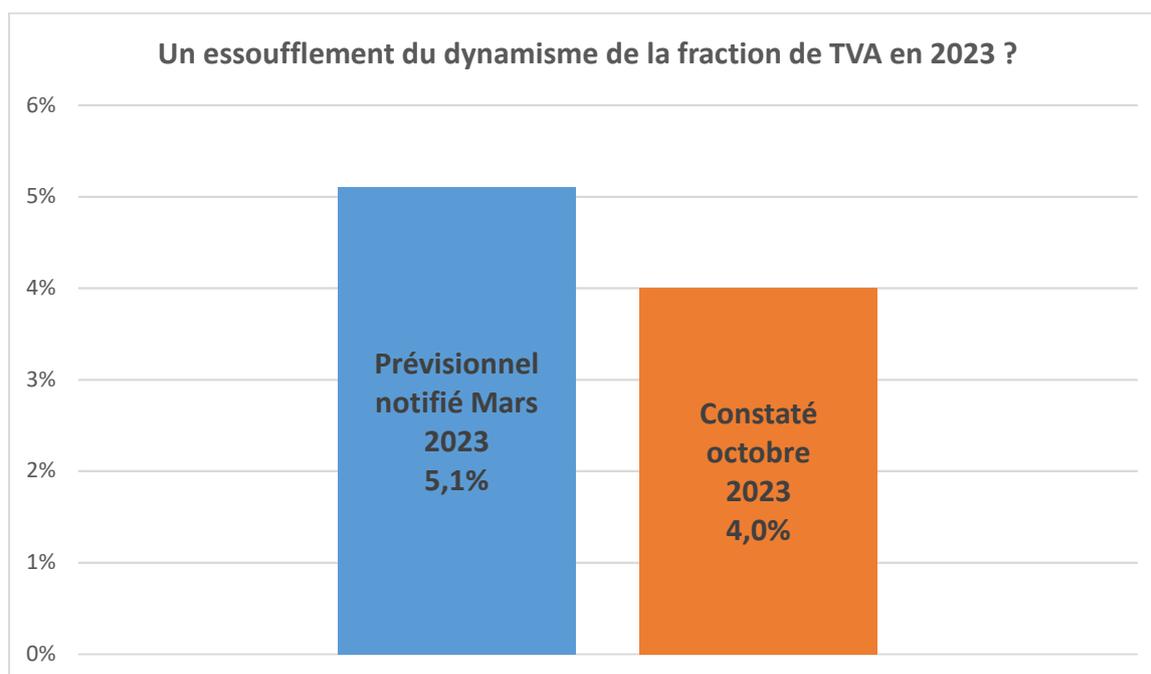
Concernant **les dépenses de fonctionnement**, l'atterrissage table sur un volume de près de 2 133 M€, soit + 4,22 % par rapport à 2022.

S'agissant des dépenses de personnel, une progression de 3 % est attendue entre CA 2022 et CA 2023, celles-ci passant de 337,8 M€ en 2022 à 348 M€. L'évolution de ce poste en 2023 (+ 10,2 M€), qui représente 19 % de nos dépenses de fonctionnement, s'explique principalement cette année par le versement pour moitié en fin d'année 2023 de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (+ 2,85 M€), l'augmentation de 1,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, évaluée en demi-année à 2,1 M€ et par la revalorisation des indices minimum au 1^{er} janvier 2023 et 1^{er} mai 2023 (+ 0,9 M€). L'avancement de carrière des agents contribue habituellement aussi, pour 3 M€, à la progression de notre masse salariale.

Les charges d'intérêt devraient se situer aux alentours de 60 M€ (renchéries de 3,7 M€ en décisions modificatives), en hausse de près de 13 M€ par rapport au montant dépensé en 2022 (47,4 M€), la Région subissant la hausse des taux, mais dont l'effet est atténué par la part importante de taux fixes (76 % de notre encours étant à taux fixe).

S'agissant des **recettes de fonctionnement**, on peut souligner les éléments ci-dessous.

La prudence demeure sur le dynamisme de la fraction de TVA pour 2023. Il est en effet observé courant 2023, un ralentissement du rythme de progression de cette ressource :



L'Etat avait confirmé, par un courrier de mars 2023 aux collectivités, une dynamique attendue de la TVA de + 5,1 % en 2023 (dynamique par ailleurs inscrite en loi de finances initiale pour 2023), la Direction générale des Finances publiques a publié début septembre, dans les annexes Voies et moyens du PLF 2024, l'information selon laquelle la prévision actualisée de progression de la quote-part de TVA versée aux collectivités en 2023 serait de + 3,7 %. Après une année de croissance exceptionnelle (+ 8,6 %) en 2022, et au vu des encaissements mensuels effectués sur la part ex-DGF, de la croissance du PIB et de l'inflation, la collectivité continue d'escompter un dynamisme de 4 %, soit un produit total de TVA de 1 375 M€ à fin 2023. Le montant, comme la dynamique, sont susceptibles de varier encore sur les derniers mois de 2023, cette recette découlant d'une fiscalité de flux, en corrélation étroite avec la croissance du PIB.

Dans ces conditions, l'épargne brute dégagée devrait s'établir à un niveau proche de 495 M€ et notre taux d'épargne brute s'élever aux alentours de 18,8 % au CA 2023.

Les **dépenses d'investissement** opérationnelles sont attendues autour de 1 102 M€ à fin 2023 (soit une hausse de 3,5 % par rapport à 2022). Ce montant conséquent traduit la poursuite de l'effort d'équipement déployé par la Région sur le territoire, ainsi que le soutien aux entreprises locales.

Il découle de cette dynamique maintenue des investissements une mobilisation d'emprunt de 265 M€, ce qui, compte tenu d'un remboursement annuel de 215 M€, conduirait à une augmentation de l'encours de dette de 50 M€ pour le porter à 2 715 M€.

3.2. Les axes stratégiques de la trajectoire budgétaire de mandat

La Région réaffirme et souhaite à nouveau mettre ses principes de bonne gestion au service d'un effort volontariste d'investissement. La stratégie budgétaire de la Région continuera en 2024, comme par le passé, de reposer sur les piliers suivants :

- Piloter toujours étroitement les dépenses de fonctionnement

Des contraintes fortes et structurelles pèsent sur le budget de la Région : par exemple, la hausse des coûts du carburant, qui impacte directement le coût des transports scolaires et interurbains, celle du coût des matières premières, qui pèsent sur l'alimentation dans les lycées, etc. Tous les leviers de rationalisation possibles seront actionnés pour contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement, malgré les dépenses contraintes. Cette rationalisation passera notamment par un effort maintenu sur les dépenses de gestion, un dialogue exigeant avec nos partenaires via les dialogues de gestion et une évaluation de l'efficacité de nos actions.

- Pour préserver les capacités d'autofinancement de la Région

La préservation d'un haut niveau d'autofinancement est indispensable pour permettre à la Région de continuer à investir massivement, sans recourir excessivement à l'endettement. Ainsi, les excédents dégagés sur la section de fonctionnement sont directement réinjectés en effort d'investissement.

- Afin de continuer à donner une priorité absolue à l'investissement

Face à la succession de crises (sanitaire d'abord, énergétique et économique désormais), le soutien au tissu économique local que représente l'investissement des collectivités devient encore plus prégnant. Depuis le début de ce mandat, le travail mené en matière de programmation des investissements – tant en maîtrise d'ouvrage régionale qu'en accompagnement de porteurs de projets sur le territoire – a permis d'atteindre un niveau

d'investissement annuel dépassant le milliard d'euros chaque année. Avec 1,477 Mds € programmés, l'année 2024 constitue un pic exceptionnel d'investissement, permettant notamment la mobilisation en faveur des mobilités, avec la finalisation du volet propre au transports dans le CPER.

- **Et demeurer un partenaire fiable pour nos co-financeurs, comme pour nos financeurs**

En conservant et en pilotant ces fondamentaux, la Région entend maintenir sa bonne santé financière et la perception de cette bonne gestion auprès de ses partenaires, afin de bénéficier de bonnes conditions de financement pour ses investissements (via notamment les prêts bonifiés de la BEI ou de la Banque des Territoires et le maintien d'un pool varié de prêteurs), ou pour continuer à gérer les fonds européens.

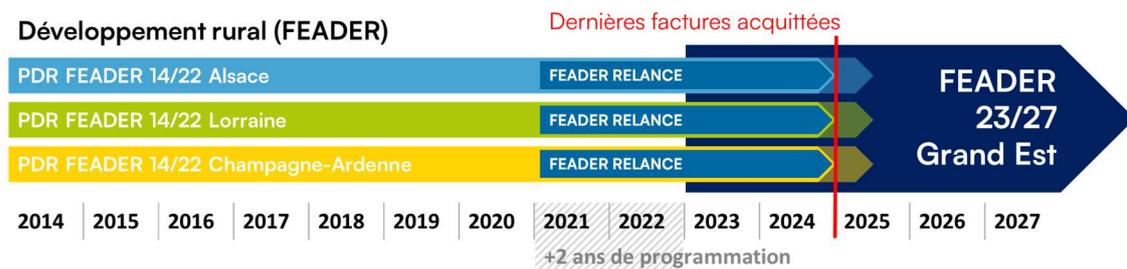
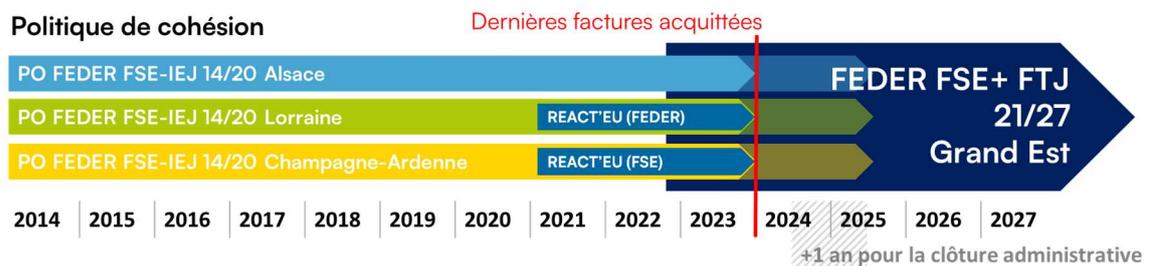
3.3. Optimiser les fonds européens comme outil des transitions

Une période complexe bien gérée par la Région Grand Est

La Région, en tant qu'Autorité de gestion, se voit confier par la Commission européenne les fonds européens structurels et d'investissement (FESI) pour mettre en œuvre en région :

- la **Politique de cohésion** avec le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen avec l'Initiative pour l'emploi des jeunes (FSE-IEJ qui devient le FSE+) et le nouveau Fonds pour une transition juste (FTJ),
- le **volet développement rural de la Politique agricole commune** avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

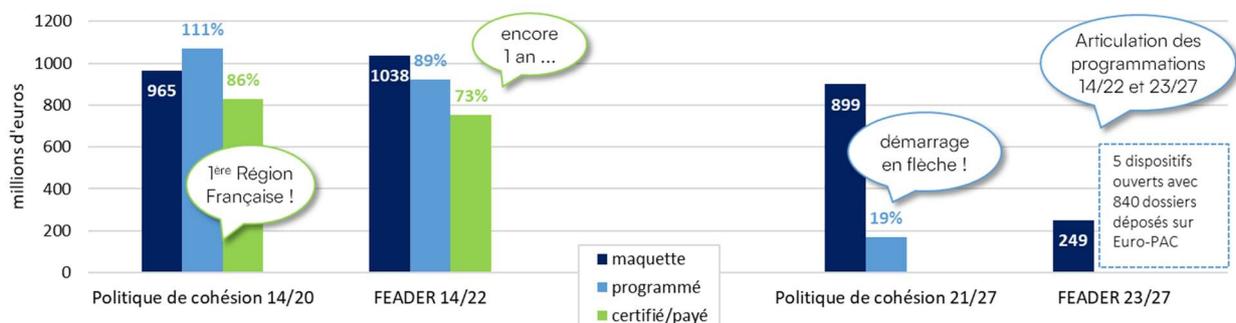
Période charnière pour les fonds européens



2023, 2024 et 2025 sont des années charnières pour les programmes européens :

- 2023 a été l'année de **lancement** des nouveaux programmes à l'échelle du Grand Est,
- 2024 et 2025 sont les années de **clôture** des programmations lancées en 2014.

Très bonne exécution des programmes européens



Pour la gestion des fonds de la Politique de Cohésion, la Région Grand Est est exemplaire et a été félicitée par Madame la Commissaire européenne FERREIRA lors du lancement de la nouvelle programmation le 12 décembre 2022. En effet, la Région Grand Est est la 1^{ère} Région française, au-dessus des moyennes européennes, en terme d'avancée vers la clôture avec

111 % des crédits programmés, 86 % des dépenses certifiées (étape préalable au paiement), pour près de **3 700 projets soutenus**.

De plus, en 2023, le nouveau programme réalise aussi un très bon démarrage avec déjà **19 % de la maquette programmée pour 242 projets** soutenus par le FSE+ et le FEDER. Le nouveau fonds FTJ a aussi avancé en 2023 avec la validation par la Commission européenne de projets pour la décarbonation de l'économie, portés par de grandes entreprises.

Pour le FEADER, la programmation 14/22 dispose encore de l'année 2024 pour effectuer les derniers engagements et paiements. Tout en ayant absorbé le **transfert de compétences et d'agents** de l'Etat vers la Région (+ 34,8 ETP) début 2023, la situation est bonne avec **89 % des crédits 14/22 programmés, 73 % des aides versées**, pour près de **107 800 projets soutenus**.

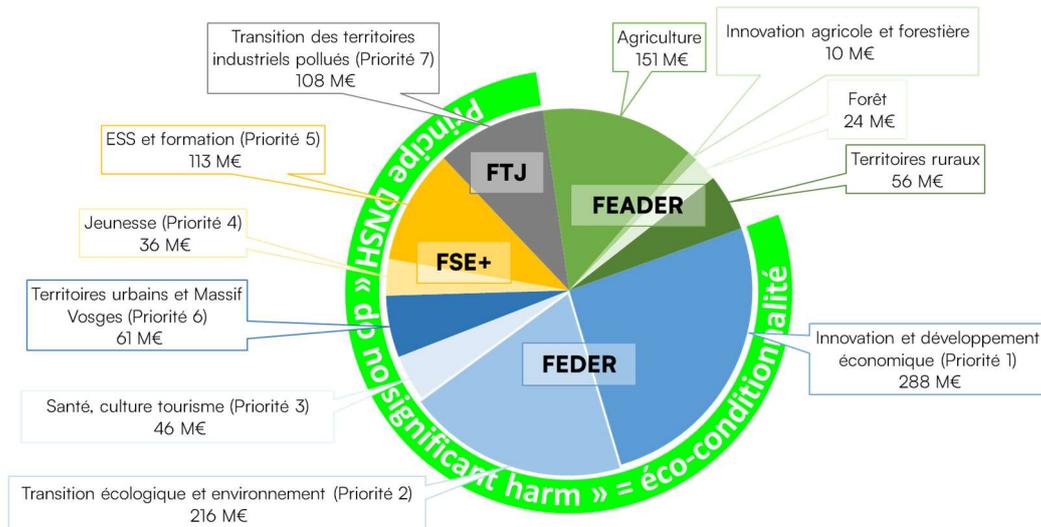
En cohérence avec cette fin de programmation et dans le but de maximiser la consommation des crédits européens, les dispositifs du FEADER 23/27 s'ouvrent progressivement. La **dématérialisation** de la gestion du FEADER est aussi au rendez-vous, via l'outil Euro-PAC, mis en place par la Région Grand Est.

La concordance des ambitions de l'Europe et de la Région en faveur d'une transition verte

Pour relever les défis du changement climatique et de la préservation de l'environnement, le **Pacte vert pour l'Europe** vise à transformer l'Union européenne en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive. Le Pacte vert prévoit de faire de l'Europe un continent climatiquement neutre d'ici à 2050 et une croissance économique dissociée des ressources fossiles.

Des priorités européennes en résonance avec les compétences de la Région

Nouvelles programmations européennes en Grand Est : 1,15 Milliard €



Ainsi, un nouveau principe s'impose de manière transversale à toutes les priorités de la Politique de cohésion : le principe « *Do No Significant Harm* » (DNSH) qui garantit qu'aucune aide de la Politique de cohésion n'ira à l'encontre des objectifs environnementaux du Pacte

vert pour l'Europe, de l'Accord de Paris et des objectifs de développement durable des Nations Unies. Cette **nouvelle éco-conditionnalité systématique voulue par l'Europe**, s'applique à tous les dispositifs du nouveau programme 21/27. Côté FEADER, l'ensemble des dispositifs 23/27 sont aussi établis pour accompagner le développement et la transition du monde agricole, forestier et rural.

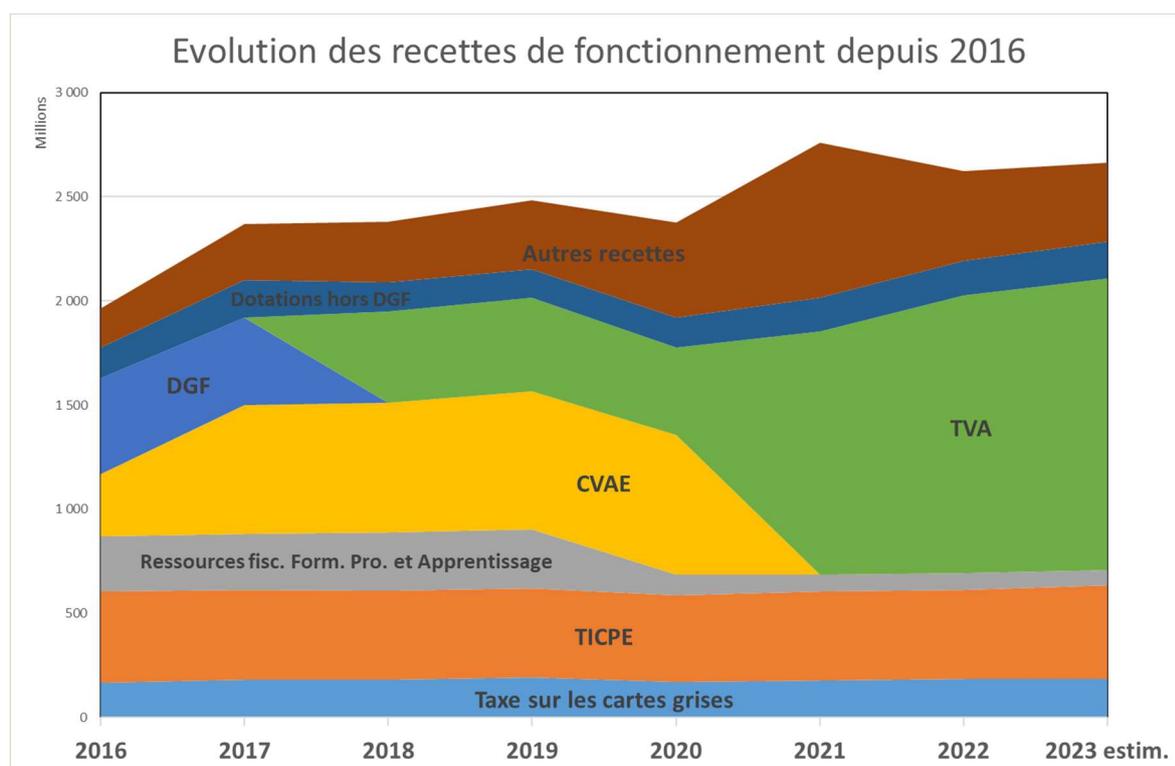
4. Les hypothèses de recettes 2024 et la prospective

4.1. Les hypothèses de recettes régionales

Les principales caractéristiques des ressources régionales

Depuis 2010, les réformes successives ont profondément modifié le panier de recettes des Régions. Les recettes fiscales en représentent désormais plus de la moitié et leur évolution est directement liée à la conjoncture économique nationale. Cette nouvelle structure du panier de recettes régional fait notamment apparaître :

- **Une dépendance aux dotations désormais très réduite** : les concours financiers versés par l'Etat ne représentent plus que 7,7 % environ de l'ensemble des ressources régionales (fonctionnement et investissement confondus, hors revolving), contre 30 % en 2015 ;
- **Une suppression du lien entre entreprises et fiscalité régionale** : le remplacement de la part régionale de CVAE par une fraction de TVA nationale a fait disparaître, depuis 2021, le dernier lien entre entreprises et fiscalité régionale, celle-ci reposant désormais exclusivement sur les consommateurs de l'ensemble du territoire national ;
- **Une autonomie fiscale quasi nulle** : les nouvelles ressources attribuées aux Régions (fraction de TVA en particulier) l'ont été sans donner la possibilité à ces dernières d'en moduler le taux puisque l'Etat nous a transféré une fraction de recette fiscale nationale. Le seul levier fiscal à disposition des Régions demeure donc la taxe sur les certificats d'immatriculation.



Une autre caractéristique des ressources régionales réside dans sa dépendance à des ressources dites « carbonées » (TICPE modulable et taxe sur les certificats d'immatriculation), dont le produit devrait au cours des prochaines années, au mieux stagner, mais plus vraisemblablement décroître, en lien avec le verdissement du parc automobile. En conséquence, les Régions revendiquent le remplacement de ces ressources « carbonées » par une fraction de fiscalité dynamique.

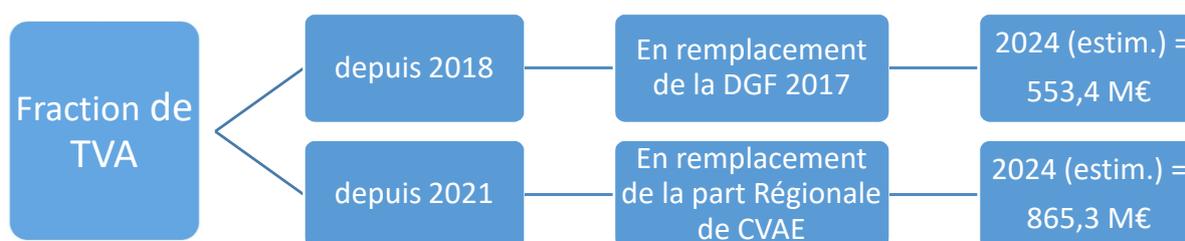
Les principales hypothèses concernant les recettes régionales

Les projections de recettes 2024 sont encore soumises à un ensemble d'inconnues à ce stade, en particulier sur le niveau définitif des recettes fiscales (dynamisme de la fraction régionale de TVA en particulier) en 2023, ainsi que les ressources apportées par l'Etat et déterminées dans le cadre des débats sur le PLF 2024.

4.1.1. La fraction régionale de TVA

Suite aux deux attributions successives de fractions de TVA, en remplacement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) depuis 2018 et en substitution de la part régionale de CVAE (depuis 2021), la fraction de TVA représente désormais la principale ressource de la Région (plus de 53 % des ressources réelles de fonctionnement en 2023) et émane d'une fiscalité de flux. Cette part prépondérante constitue un atout lorsque les perspectives économiques sont favorables. Dans le cas contraire, les ressources régionales pourraient pâtir d'une trop forte dépendance à la fraction de TVA (le dispositif de garantie n'est prévu que pour la seule ressource attribuée en remplacement de la DGF, qui représente 39 % des recettes de TVA de la Région Grand Est en 2022).

Au vu des variations de dynamique communiquées par l'Etat en 2023, la prudence demeure sur le dynamisme de la fraction de TVA. Aussi, une dynamique de la TVA très modeste de 2,3 % a été retenue à ce stade pour 2024. Le graphique ci-dessous synthétise les attributions successives de fraction de TVA aux Régions, et précise le produit attendu en 2024 pour chacune d'entre elles (représentant un montant global de 1 418,7 M€) :



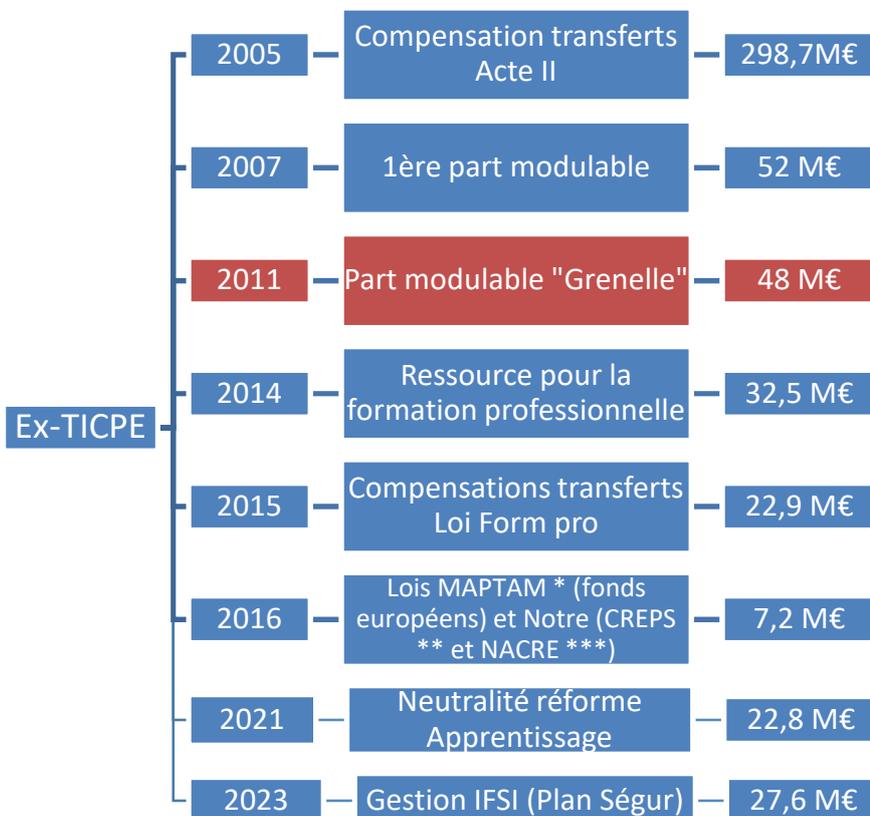
4.1.2. La fraction de l'accise sur les énergies perçue en métropole sur les produits énergétiques, autres que les gaz naturels et les charbons (ex-TICPE)

Pour mémoire, un changement de dénomination de cette taxe est intervenu début 2022. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) s'appelle désormais fraction de l'accise sur les énergies perçue en métropole sur les produits énergétiques, autres que les gaz naturels et les charbons.

Cette ressource a été, durant plusieurs années, le levier quasi systématiquement utilisé par l'Etat pour compenser les transferts de compétences aux Régions, conduisant notamment à complexifier le suivi de cette recette. La réforme de l'apprentissage, entrée en vigueur en 2020,

a toutefois conduit à supprimer deux parts de TICPE régionale, permettant d'améliorer partiellement la lisibilité de cette recette.

Le schéma ci-après permet de résumer les attributions successives de cette recette aux Régions, et d'indiquer le produit attendu en 2024 pour chacune des parts (représentant un montant global estimé de 511,7 M€) :



* Loi MAPTAM = Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;

** CREPS = Centre Régional d’Éducation Populaire et de Sport ;

*** NACRE = Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d’Entreprise.

La Région ne dispose généralement d’aucun pouvoir de taux sur cette recette, ne bénéficiant alors que d’une fraction de la ressource globale perçue par l’Etat.

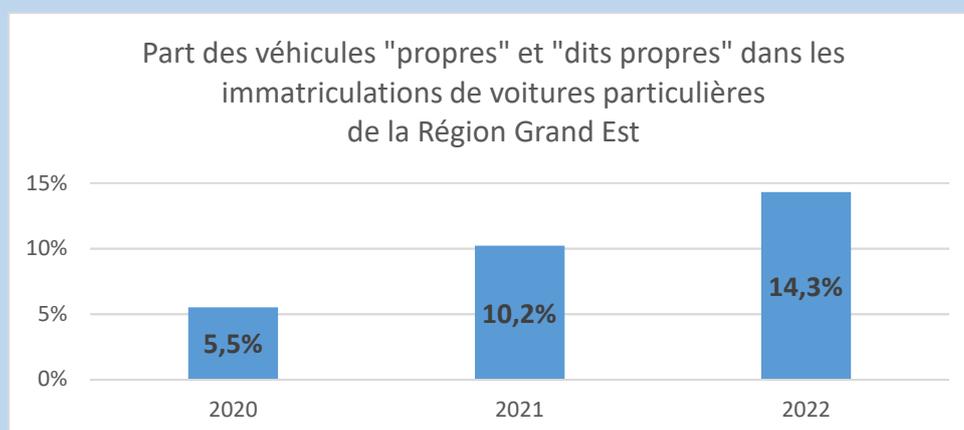
La seule part sur laquelle la Région est désormais en mesure de fixer le taux est représentée en rouge dans le graphique ci-dessus : il s’agit de la part modulable dite Grenelle, cette dernière étant destinée à financer une infrastructure de transport durable, ferroviaire ou fluvial, mentionnée aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l’Environnement.

4.1.3. La taxe sur les certificats d'immatriculation (ex cartes grises)

En raison de la montée en charge des immatriculations de véhicules non polluants (principalement électriques et hybrides), et de la décision de l'Etat d'exonérer obligatoirement les véhicules dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité ou l'hydrogène, ou une combinaison des deux (sans prévoir la moindre compensation en faveur des régions pour la perte de ressources correspondante), cette recette fiscale des régions est vouée à stagner, voire diminuer, au moment même où la collectivité est amenée à supporter des charges croissantes pour accompagner la transition énergétique.

Les véhicules non polluants comprennent les véhicules « propres » (ceux fonctionnant exclusivement à l'électricité, à l'hydrogène, ou à une combinaison des deux) et les véhicules « dits propres » (principalement les véhicules hybrides). Les premiers sont exonérés de droit par l'Etat de la taxe sur les certificats d'immatriculations, alors que l'exonération des véhicules « dits propres » résulte d'un choix des Régions.

La part des véhicules « propres » et « dits propres » a fortement progressé au cours des dernières années :

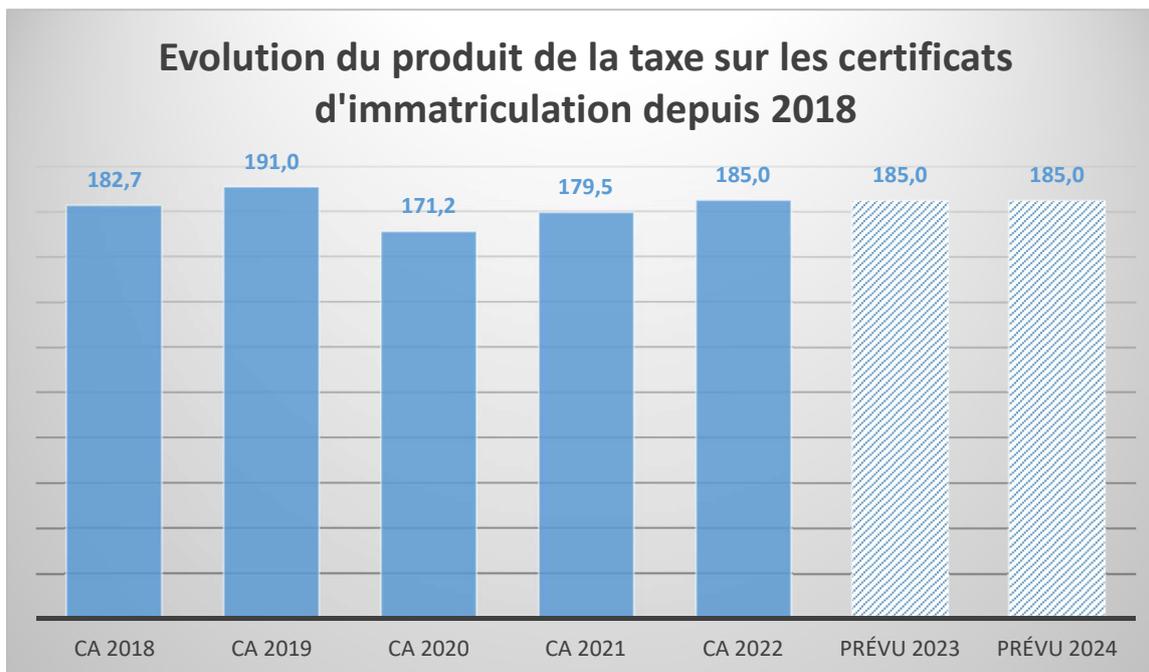


Il convient par ailleurs de noter que les véhicules exclusivement électriques représentent environ un quart des immatriculations de voitures particulières non polluantes dans le Grand Est, avec une part relativement stable au cours des 3 exercices considérés.

Après les décisions prises par les Régions Bretagne, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire en 2023, la Région Grand Est se situe dans la moyenne pour le prix du cheval fiscal ; 8 autres régions ont par ailleurs également rappelé l'exonération pour les véhicules « dits propres ».

Les décisions prises ont contribué à éviter une inexorable baisse et ont même permis une légère progression de la ressource correspondante entre 2021 et 2022 (+ 3,06 %).

En 2023, cette tendance est à ce stade confirmée, avec un produit à fin juillet 2023 de 128,5 M€, en hausse de 2,1 % par rapport à la même période 2022 (125,8 M€).



Sur cette base, il est anticipé pour 2024 une ressource résultant de la taxe sur les certificats d'immatriculation de l'ordre de 185 M€, soit un produit équivalent à celui constaté en 2022 et celui anticipé pour 2023.

4.1.4. Les dotations

Les concours financiers versés par l'Etat ne représentent désormais plus qu'une part réduite de l'ensemble des ressources régionales (7,7 % des ressources de la collectivité).

Pour autant, le volume global des concours financiers versés par l'Etat n'est pas négligeable (de l'ordre de 302 M€ estimés pour 2024 pour la Région Grand Est, si l'on inclut les versements de France Compétences et le FCTVA), conduisant les Régions à être particulièrement attentives aux montants inscrits à ce titre dans le Projet de Loi de Finances.

Les dotations se composent principalement de la Dotation Régionale de Décentralisation (DGD) et de la Dotation Régionale pour l'Equipeement Scolaire (DRES), dont les montants sont stables depuis plusieurs années, et pour lesquelles une nouvelle reconduction est anticipée pour 2024, à respectivement 96,1 M€ et 64,1 M€.

La principale inconnue au niveau de cette catégorie concerne la Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui a diminué au fil des exercices suite à son intégration en 2017 dans l'enveloppe des variables d'ajustement, à l'exception de 2023, année au cours de laquelle les Régions ont obtenu une stabilité de cette dotation. En 2024, une nouvelle baisse de 4,3 % de la DCRTP des Régions est prévue dans la version initiale du PLF. Dans le cadre de nos anticipations de recettes pour 2024, il est proposé, par prudence, une hypothèse de baisse de 5 % de cette dotation pour l'année prochaine, soit un montant de 24,7 M€ escompté pour 2024.

Il est à noter que la Région ne perçoit plus aucune dotation pour perte de compensation de fiscalité directe locale depuis 2022.

Enfin, en matière de FCTVA, la prévision 2024 a été ajustée sur la base du montant prévisionnel 2023, soit 35 M€

Synthèse de l'évolution globale des recettes en 2024

Les principales hypothèses retenues concernant les réalisations de recettes escomptées en 2024, par rapport au CA 2023 prévisionnel, sont les suivantes :

- Une progression des deux fractions de TVA de 2,3 %, pour un total à 1 418,7 M€
- Une stabilité de la taxe sur les certificats d'immatriculation (= cartes grises), à 185 M€
- Une croissance de la TICPE de 3,3 % à 511,7 M€
- Une stabilité des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER), à 60 M€
- Une diminution de 1,3 % des dotations et participations, à 181 M€, s'expliquant par les – 5 % sur la DCRTP, à 24,7 M€
- Les recettes relatives aux politiques sectorielles sont estimées en hausse, à + 75,8 %, en raison notamment du doublement de fonds européens (de 51 M€ au CA 2023 à 102 M€ prévus en 2024) et de l'impact de l'assujettissement à la TVA du compte TER
- Les recettes d'investissement afférentes aux politiques sectorielles sont en progression entre 2023 et 2024 de 95,2 %, hausse principalement liée à l'inscription de la recette Droits d'entrée SPL en 2024 (401 M€).

4.2. La prospective pluriannuelle

Anticiper la trajectoire financière d'une collectivité à moyen terme est un exercice complexe, qui suppose de retenir les hypothèses les plus vraisemblables à un moment donné, étant entendu que les paramètres d'une prospective financière sont, par nature, évolutifs et doivent être ajustés dans le temps en fonction des évolutions du contexte, de la conjoncture, voire des réformes législatives.

La crise énergétique, débutée en 2022 et la crise sanitaire de 2020-2021 ont toutes deux démontré à quel point les changements peuvent intervenir brusquement et très fortement impacter nos réalités, comme nos comptes.

Les projections relatives à l'exercice à venir et de la prospective sont fondées, au 25 octobre 2023, sur les données suivantes :

- Des hypothèses prudentes sur les recettes de fonctionnement, telles que détaillées *supra* ; la très forte modération de la croissance de la fraction de TVA, anticipée à + 2,3 % seulement en 2024, puis + 2,5 % sur les années suivantes explique l'amointrissement de notre épargne brute ;
- Un pilotage étroit des dépenses de fonctionnement avec un objectif d'évolution maîtrisé. Compte tenu de la persistance du contexte inflationniste, la prospective modélisée ci-après inclut un pilotage des dépenses de fonctionnement à 4,6 % en 2024 (hors nouveau périmètre Transport, lié à l'assujettissement à la TVA du compte TER). Au-delà de 2025, cette trajectoire sera à réévaluer (en dépenses et en recettes), en fonction de la persistance ou non du contexte inflationniste ;
- Le maintien d'un haut niveau d'investissement, avec une cible en moyenne annuelle de 1,1 Md€, hors le pic d'investissement de 2024, à 1,47 Md€, permis par la perception des droits d'entrée de la SPL.

Prospective 2023-2025

En M€	2022	2023	2024	2025
	CA	CA prév.	CA prév.	CA prév.
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Recettes de fonctionnement	2 622	2 629	2 884	2 836
<i>Evolution en %</i>	-4,9%	0,3%	9,7%	-1,7%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses de fonctionnement	2 047	2 132	2 460	2 406
<i>Evolution en %</i>	-6,9%	4,2%	15,4%	-2,2%
INDICATEURS DE GESTION				
Epargne brute	575	496	424	429
Taux d'Epargne brute	21,9%	18,9%	14,7%	15,1%
Taux d'Epargne brute corrigé de l'impact "gestion TVA du compte TER"			16,1%	16,6%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Dépenses d'investissement hors dette	1 065	1 099	1 507	1 150
Amortissement de la dette	214	210	210	214
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Recettes d'investissement hors emprunt	423	520	1 016	675
Emprunt nouveau	254	260	277	260
INDICATEURS D'ENDETTEMENT				
Encours de dette (31/12/N)	2 665	2 715	2 783	2 828
Capacité de désendettement (en années)	4,6	5,5	6,6	6,6

5. Développements spécifiques, pour la bonne information des conseillers

Conformément aux dispositions de l'article L4312-1 du Code général des collectivités territoriales, le présent rapport d'orientations budgétaires apporte des éléments d'informations spécifiques, au titre des engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

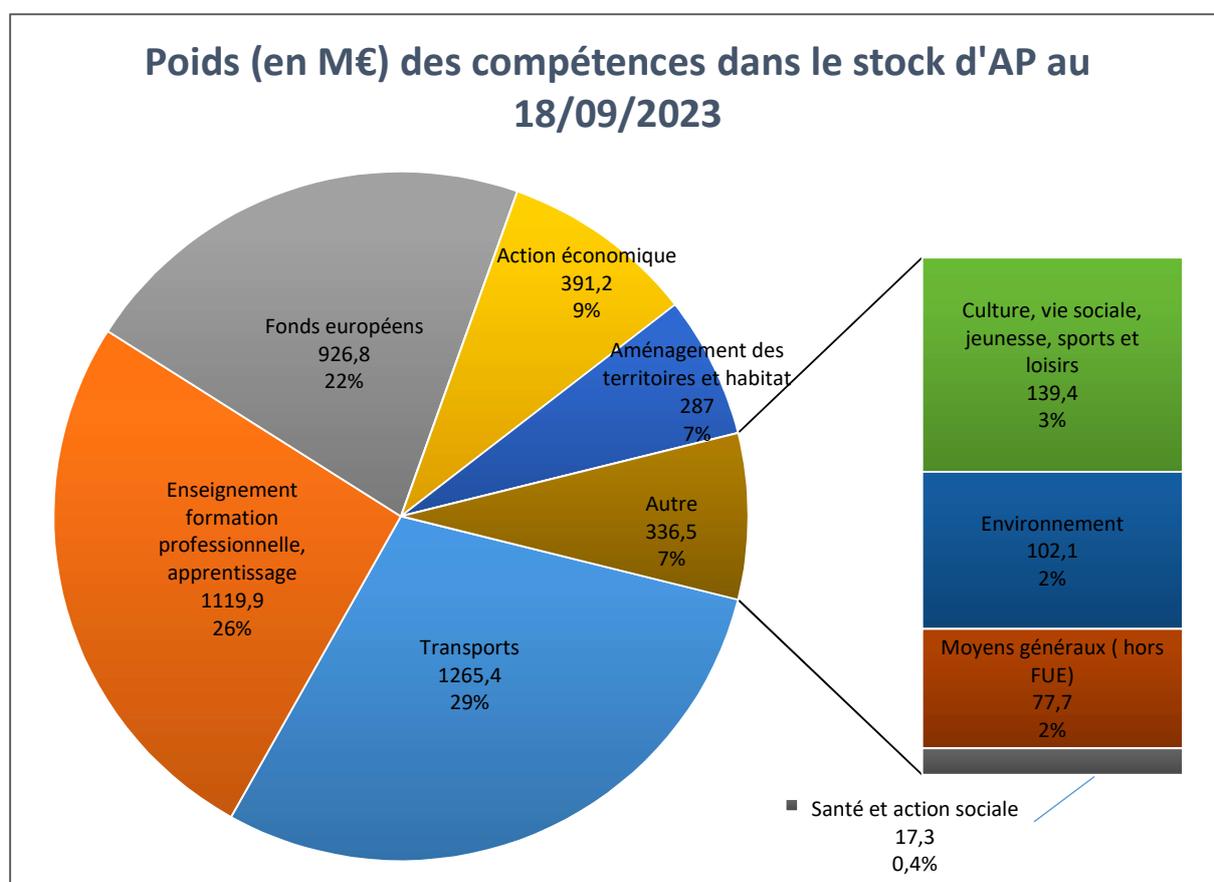
5.1. La présentation des engagements pluriannuels en investissement et en fonctionnement

Le dispositif des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) assure à la collectivité la possibilité de s'engager auprès de ses partenaires sans en faire supporter le coût sur une année budgétaire. Le suivi de ses engagements, obligation réglementaire, permet à la collectivité de fiabiliser ses besoins de crédits de paiements futurs et de mesurer de façon plus fiable ses marges de manœuvre.

A noter qu'en raison du passage en M57, la répartition par fonction a évolué.

En investissement, le stock affecté non mandatés en autorisations de programme (AP) au 18 septembre 2023 est de l'ordre de 4 327 M€ et se répartit, par thématique fonctionnelle comme suit :

(pour mémoire: le chapitre fonctionnel est le niveau de vote de la collectivité)

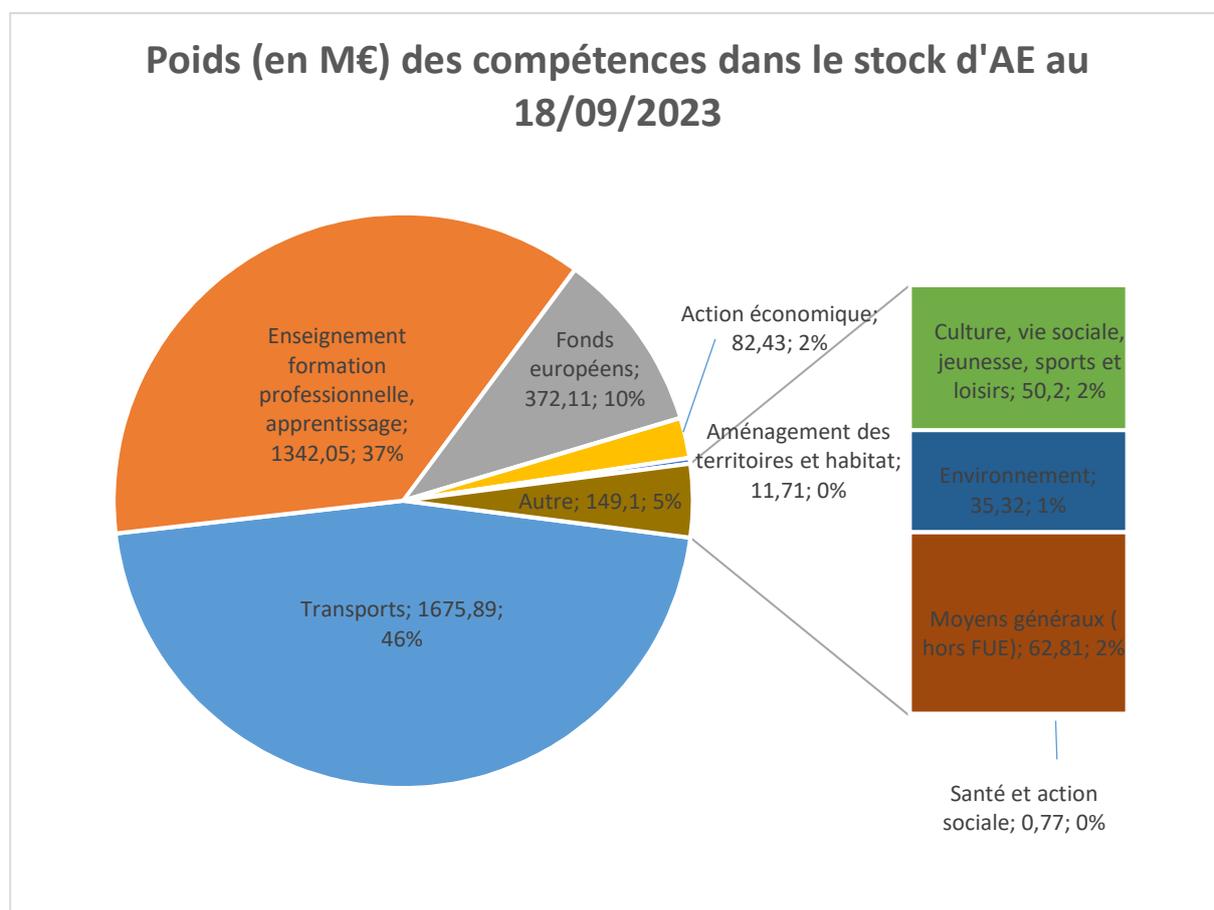


Le stock d'AP des compétences transports ainsi que lycées et autres établissements d'enseignement, la formation professionnelle représentent à eux seuls 55 % des engagements d'investissement de la collectivité. La politique des transports, avec près du tiers du stock, reste la politique prioritaire de la collectivité en matière d'investissement sur laquelle les efforts financiers les plus importants de la collectivité sont fléchés.

Les fonds européens représentent à eux seuls près de 22 % des affectations non mandatées en investissement.

Enfin, la Région a consacré un effort financier conséquent pour soutenir le secteur économique et touristique, l'environnement et l'aménagement des territoires. Les engagements représentent peu ou prou 18 % du stock de la collectivité.

Le stock affecté en autorisations d'engagement (AE) au 18 septembre 2023 est de l'ordre de 3 633,3 M€ et se répartit, par thématique fonctionnelle, comme suit :



Les AE portant sur les transports (incluant les transports scolaires et interurbains), la formation professionnelle et apprentissage et l'enseignement représentent près de 83 % des affectations non mandatées en fonctionnement. Le poids de ces compétences reste stable par rapport à 2022.

A l'instar de l'investissement, le lancement de la nouvelle programmation des fonds européens 2021-2027 place les fonds européens en 3^{ème} position en terme de stock en fonctionnement. Les fonds européens représentent à eux seuls 10 % des montants affectés en AE non mandatés.

Il faut rappeler cependant que ces volumes sont appelés à évoluer d'ici la fin de l'exercice 2023, en fonction des affectations qui seront soumises au vote de l'Assemblée ou de la Commission Permanente, des désaffectations proposées dans le cadre du Compte Administratif 2023 et des montants mandatés entre le 19 septembre et la fin de l'exercice.

5.2. La gestion du personnel et des ressources humaines

Depuis 2018 la collectivité régionale s'est dotée d'une feuille de route RH ayant pour objectif de parfaire l'organisation régionale pour achever sa transformation en une collectivité moderne, dynamique, innovante et solidaire au service des citoyens et à l'écoute des besoins et attentes des agents régionaux.

Cette feuille de route, articulée autour de quatre ambitions fortes, permet de continuer à adapter la fonction RH aux évolutions sociétales tout en garantissant un cadre de travail favorable et sécurisé à l'ensemble des agents de la Région Grand Est.

5.2.1. Les axes marquants en matière de ressources humaines en 2024 :

a- Consolider la culture commune au sein d'une Maison Grand Est inclusive, solidaire et durable

La culture commune d'une collectivité est le fruit de l'histoire, de l'expérience, des compétences exercées, des valeurs, des méthodes de travail et des pratiques managériales mises en œuvre au sein de la structure.

Commencés en 2022, les travaux visant à mettre en place un nouvel environnement de travail numérique, participatif et social pour l'ensemble des agents de la Région se poursuivront en 2024. Il s'agit, par un nouveau bureau numérique individuel, de mettre en place une solution de communication et de collaboration unifiée, cohérente et homogène, parfaitement intégrée à notre système d'information et accessible en mobilité et à distance. Cet outil, vecteur de transversalité, facilitera l'accès de tous à l'information.

La Région Grand Est témoigne également d'une volonté d'intégrer des agents dont la diversité est le reflet de celle du territoire et de la société. Ainsi, elle vise à promouvoir la culture de l'inclusion de tous, autant dans les territoires avec un service public exemplaire, qu'en interne.

C'est ainsi que la Région a renouvelé son partenariat avec le FIPHFP (Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) pour la période 2022 - 2024 en détaillant cinq axes qui visent à continuer à développer le recrutement de personnes reconnues travailleurs handicapés, à aider aux reclassements et à la reconversion des agents régionaux reconnus inaptes à leur poste, à maintenir les agents dans leur emploi, à poursuivre les efforts de formation et à continuer les efforts de communication et de pédagogie.

De la même manière, la Région a la volonté d'accompagner au mieux les agents dans leur diversité d'âge et à développer notamment des politiques spécifiques de soutien à l'insertion des jeunes : apprentissage, stages... mais aussi des seniors en leur permettant de maintenir leur employabilité et d'organiser au mieux la transmission de leurs savoirs.

Enfin, la diversité c'est aussi des actions mises en œuvre afin de renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, cette politique rayonne sur l'ensemble des processus RH : recrutement, avancement, formations, articulation vie professionnelle et vie personnelle, lutte contre les discriminations et les violences...

b- Poursuivre l'amélioration continue des conditions de vie au travail :

L'année 2023 a vu la mise en œuvre de trois grands projets liés à la santé, à la sécurité et au bien-être social et psychologique des agents, initiés lors de l'année précédente :

- L'évaluation des risques professionnels :

Le Document Unique de prévention des risques professionnels est un document qui représente aujourd'hui près de 12 000 pages. Il est construit par entité, c'est-à-dire par site géographique. Chaque entité comporte plusieurs unités de travail définies comme étant des familles de métiers.

Aujourd'hui, l'ensemble des entités ont été visitées et chacune d'entre elles a été destinataire de la partie du Document Unique qui la concerne.

Une proposition de plan d'actions à mettre en œuvre a été transmise à chaque responsable de site pour son entité dans le but de réduire les risques professionnels des agents présents sur son site.

Au cours de l'année 2022-2023, les assistants de prévention se sont attachés à réaliser un état des lieux de la mise en œuvre des plans d'actions auprès de chaque établissement et service. Des conseils ont été prodigués afin d'accompagner la réalisation des actions.

- L'évaluation des risques psycho-sociaux :

2023 a permis de réaliser le bilan de la première année de mise en œuvre du plan d'action et de prévention des risques psycho-sociaux (RPS). Des bilans intermédiaires avec les porteurs des différentes actions ont permis de retravailler sur les fiches actions qui constituent le plan de prévention : certaines fiches ont été fusionnées pour une meilleure lisibilité, aussi le bilan porte sur 23 fiches actions. Au 1^{er} septembre 2023, 12 actions ont été réalisées, 9 sont en cours de déploiement, et 2 ont été suspendues et sont à revoir.

- Plan de prévention de l'absentéisme.

La Région s'est engagée dans la construction d'un plan de prévention de l'absentéisme, selon trois grandes étapes : l'analyse critique des statistiques déjà produites par la Région, la proposition d'une nouvelle cartographie de l'absentéisme et des propositions d'actions, après des ateliers de travail avec des agents, afin de construire un plan de prévention. Ce plan est organisé autour de 6 axes : un rappel à la responsabilité de chacun en matière de respect du statut mais également de « bien vivre ensemble au travail », un travail sur le retour à l'emploi et la prévention de la désertion professionnelle en cas d'arrêt long, la prévention et le traitement des Risques Psycho-Sociaux et des situations de travail dégradées, la connaissance et l'attractivité des métiers de la Région, l'organisation du travail et la gestion des remplacements, la prévention des risques professionnels et de l'usure professionnelle, en particulier la prise en compte des Troubles Musculo-Squelettiques. Ce plan d'actions a été présenté à la Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) du 9 octobre 2023 pour avis.

- Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail,

La Région a présenté, lors de la F3SCT du 2 mars 2023, le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIACT), structuré autour de 6 axes et de 19 actions et établi à partir des informations relatives à la

santé, la sécurité et aux conditions de travail contenues dans le rapport social unique. Ce programme fixe la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre au cours de l'année à venir.

Cette programmation doit également prévoir la mise en œuvre des obligations prévues par les différentes sources réglementaires ou juridiques et se rapprocher des accords et orientations établis pour la fonction publique territoriale dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, tout en prévenant les risques professionnels et en veillant aux conditions de travail des agents régionaux.

c- Accompagner l'évolution professionnelle des agents tout au long de leur carrière

La Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) a pour but de mettre en adéquation les besoins futurs en moyens humains définis en fonction des changements prévisibles et anticipés des emplois de la collectivité avec les ressources humaines disponibles qui évoluent naturellement (retraites, turn-over...). Elle s'articule autour d'un accompagnement des évolutions professionnelles des agents, par leur montée en compétences et un soutien à être acteur de leur parcours professionnel. Cette démarche impulsée en 2022 s'inscrit dans un déploiement pluriannuel auprès de toutes les directions.

La collectivité a également mis en place un processus d'accompagnement dynamique à l'égard des agents avec une politique de mobilité active, de rémunération, de formations innovantes, d'évaluation et de fiches de postes dématérialisées et d'évolution de carrière.

L'année 2023 se caractérise par la finalisation de l'application du régime indemnitaire à l'attention de tous les agents dans les établissements d'enseignement avec un effort particulier de déploiement anticipé, en référence au calendrier voté qui prévoyait une fin en 2024.

En matière d'évaluation professionnelle, 2023 a été la première année de déploiement à un périmètre conséquent (800 agents des lycées) de la dématérialisation des entretiens annuels. Le très bon déroulement de ce projet à l'attention de tous les agents de la collectivité, avec un accompagnement à l'acculturation numérique, se poursuivra donc en 2024 sur un périmètre équivalent.

d- Faire face aux nouveaux défis et accompagner les agents

La Région Grand Est souhaite accompagner ses équipes dans l'acquisition de nouvelles façons de concevoir et conduire l'action publique (conduite transversale de projets, approches usagers, démarche qualité, numérisation des pratiques, méthodes innovantes, transformation managériale, transition écoresponsable).

Si la transformation numérique des ressources humaines constitue un enjeu fort de modernisation, la collectivité s'investit également dans la promotion de pratiques managériales et innovantes telle que la mise en œuvre opérationnelle de la transversalité.

La collectivité s'est dotée d'un nouveau plan pluriannuel de développement des compétences autour de 4 axes :

1. S'engager pour une collectivité à l'image de son territoire
2. Accompagner la valorisation des compétences
3. Agir en proximité
4. S'appropriier les transitions.

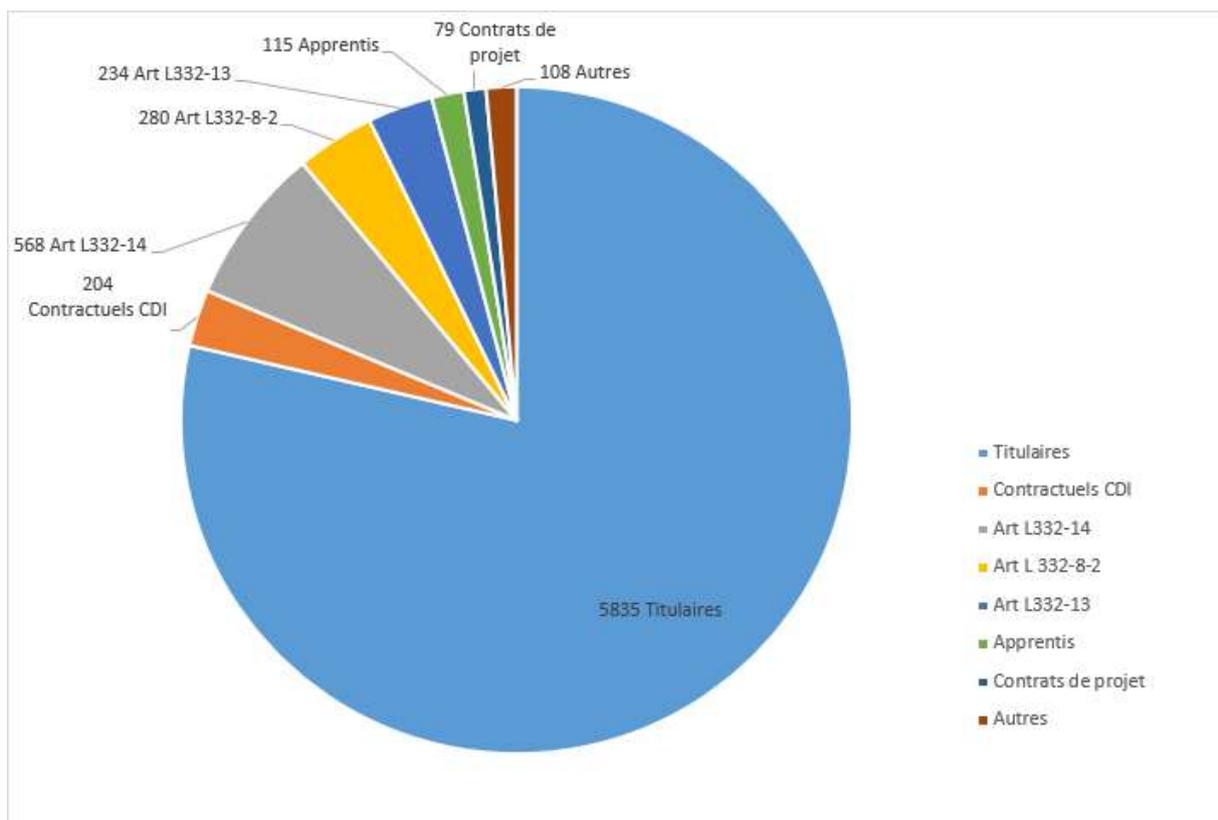
Dans le même temps, l'effort de formation continue des encadrants sera poursuivi, permettant de doter les managers des outils leur permettant de concevoir et conduire l'action publique tout en accompagnant au quotidien leurs équipes.

5.2.2. La structure des effectifs

La majorité des données suivantes sont établies sur la base du Rapport Social Unique.

Ainsi, les effectifs de la collectivité s'établissent au 31 décembre 2022 à 7 423 agents (fonctionnaires titulaires, contractuels sur emploi permanents et emplois non permanents) ; il y avait 7 490 agents en 2021.

La répartition des effectifs selon le statut :



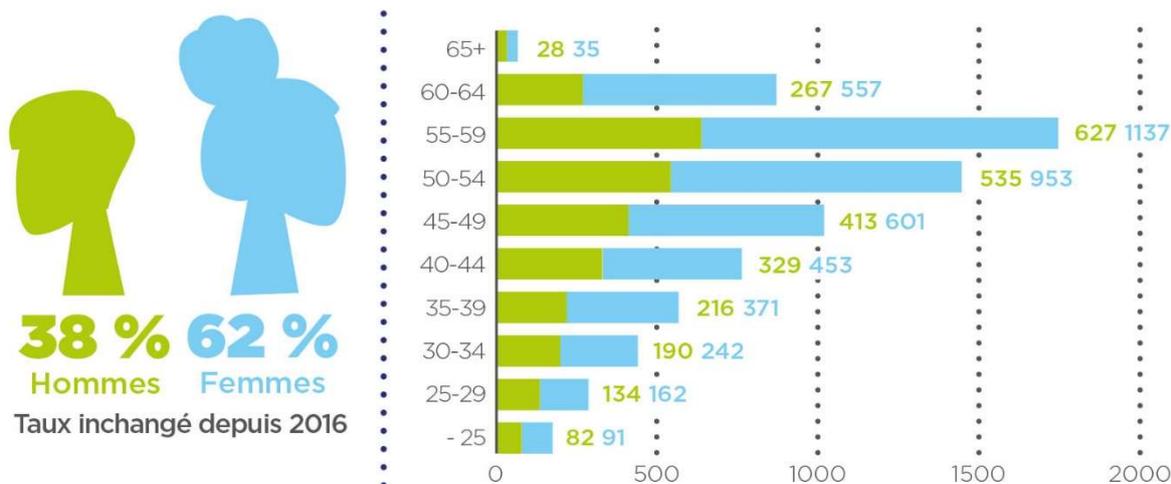
Art L332-14 (ex Art 3-2) : contractuels sur emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire

Art L 332-8-2 (ex Art 3-3-2) : contractuels recrutés sur un emploi permanent lorsque les besoins ou la nature du poste

le justifient et qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté

Art L332-13 (ex Art 3-1) : contractuels remplaçants d'un agent sur un poste permanent temporairement absent

RÉPARTITION DES AGENTS PAR ÂGE ET PAR SEXE



Notre collectivité va être confrontée à un enjeu de renouvellement de ses effectifs, ainsi 887 agents ont plus de 60 ans et 2 651 ont plus de 55 ans. Pour l'année 2022 ce sont 1 055 départs et 934 nouveaux arrivants qui ont rejoint la Région.

C'est tout un enjeu d'attractivité et de communication sur les métiers de la région qui est à consolider et à développer.

La mise en place du RIFSEEP pour l'ensemble des agents des lycées en 2023 et la mise en place du régime indemnitaire dès le premier jour de contrat participent de cette attractivité salariale.

De même les nouvelles modalités de pourvoi des postes des agents des lycées (mobilité au fil de l'eau) et les campagnes de déprécarisation des agents contractuels (142 contractuels nommés stagiaires en 2022, l'ensemble des dispositifs mis en œuvre depuis 2018 a déjà permis de proposer un poste permanent à près de 650 agents engagés de manière temporaire) visent à permettre un recrutement plus rapide, plus direct et plus pérenne en qualité de fonctionnaire.

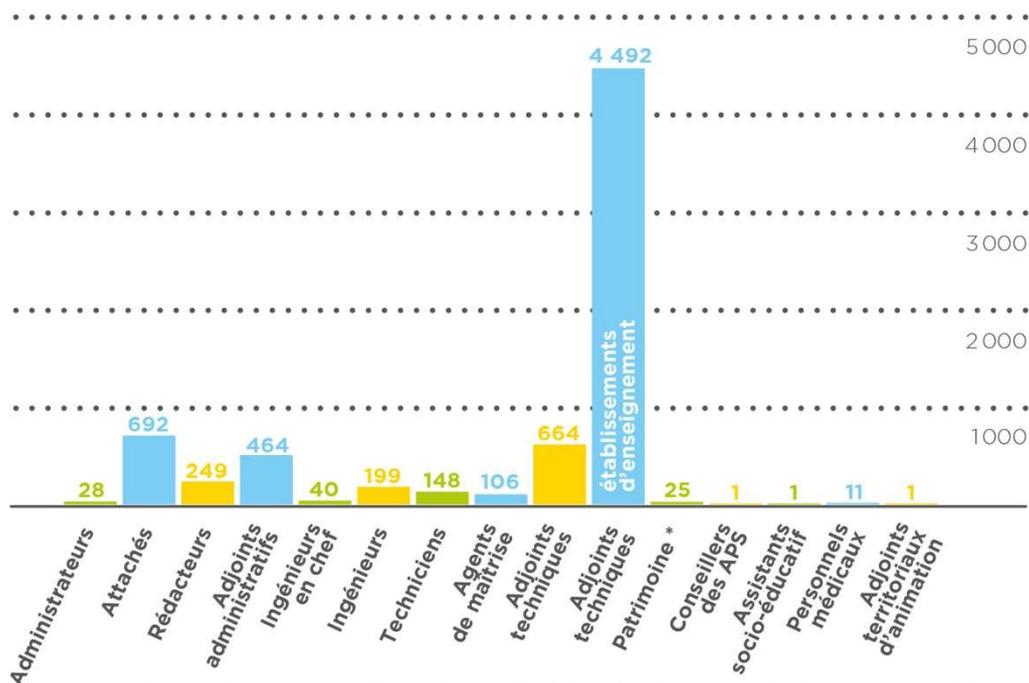
En outre, un travail a été lancé, d'une part pour mieux accompagner les agents décalant leur âge de départ à la retraite et d'autre part, pour favoriser la transmission des savoirs et compétences avant le départ en retraite.

RÉPARTITION DES AGENTS PAR CATÉGORIE A, B ET C



Sur la base des agents en équivalent temps plein rémunéré ETPR ayant travaillé au moins 1 jour en 2022 - hors emplois non permanents

RÉPARTITION DES AGENTS PAR CADRE D'EMPLOIS



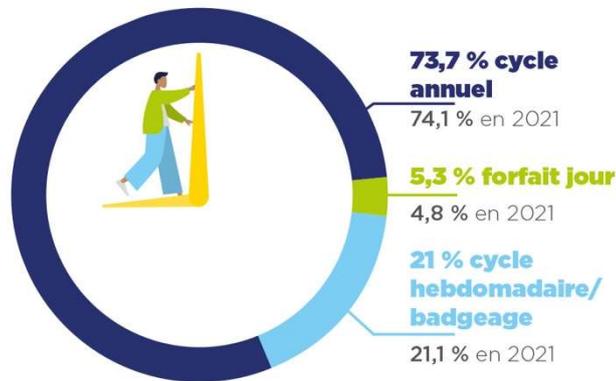
* Conservateurs du patrimoine/Conservateurs des bibliothèques/Attachés de conservation du patrimoine/Bibliothécaires/ Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques/Adjoints territoriaux du patrimoine

La répartition par filière est la suivante (hors emplois non permanents) :

- 5 649 agents pour la filière technique
- 1 433 agents pour la filière administrative
- 25 agents pour la filière culturelle
- 11 agents pour la filière médicosociale
- 1 agent dans la filière sociale
- 1 agent dans la filière animation
- 1 agent dans la filière sportive

5.2.3. Le temps de travail

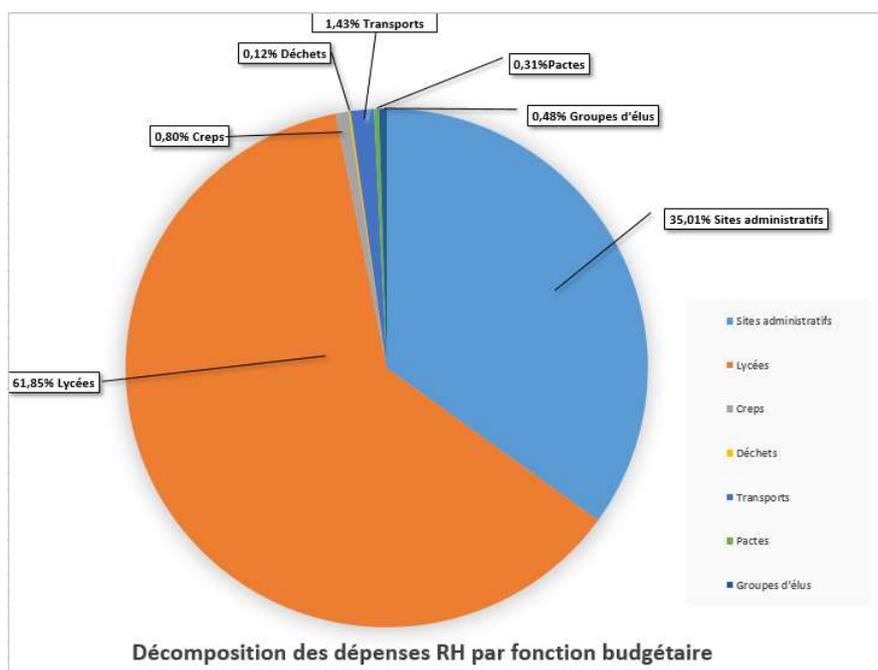
LE TEMPS DE TRAVAIL



La mise en place du télétravail a fait l'objet d'un bilan après une année de fonctionnement et participe aussi bien à l'attractivité de la collectivité, à l'équilibre vie professionnelle et personnelle, qu'aux enjeux de respect de l'environnement.

Ce sont aussi 502 demandes de temps partiel qui ont été déposées, toutes acceptées.

5.2.4. L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel



Les tableaux des rémunérations des emplois permanents du rapport social unique 2022 font apparaître les décompositions de rémunérations suivantes :

FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités (à l'exception des frais de déplacement)		dont nouvelle bonification indiciaire (NBI)		dont heures supplémentaires ou complémentaires		dont SFT		dont IR	
	3.1.1.1		3.1.1.2		3.1.1.3		3.1.1.5		3.1.1.6		3.1.1.7	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	14 295 913	19 043 167	4 443 056	5 607 397	105 996	149 795	0	0	114 779	147 564	68 346	99 329
Catégorie B	4 782 770	7 566 976	1 259 064	1 923 579	61 141	22 186	13 440	11 256	35 836	62 649	18 772	38 789
Catégorie C	55 240 724	83 774 062	10 982 841	16 190 520	423 859	301 273	108 788	54 761	465 870	418 931	182 374	292 512
Total général	74 319 407	110 384 205	16 684 961	23 721 496	590 996	473 254	122 228	66 017	616 485	629 144	269 492	430 630

CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités		dont heures supplémentaires ou complémentaires	
	3.2.1.1		3.2.1.2		3.2.1.4	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	7 167 693	10 554 613	2 199 014	3 165 468	0	0
Catégorie B	616 955	894 532	175 710	215 641	2 007	630
Catégorie C	7 816 135	14 371 265	1 905 964	3 402 293	11 834	16 796
Total général	15 600 783	25 820 410	4 280 688	6 783 402	13 841	17 426

L'activité « payer les agents et gérer leur carrière » s'est élevée à 337,8 M€ en 2022.

La paye des agents et la gestion de leur carrière est également estimée en 2023 à près de 348 M€.

Le budget alloué à l'activité « Payer les agents et gérer leur carrière » pour 2024 est estimé à 363 M€.

Sont pris en compte :

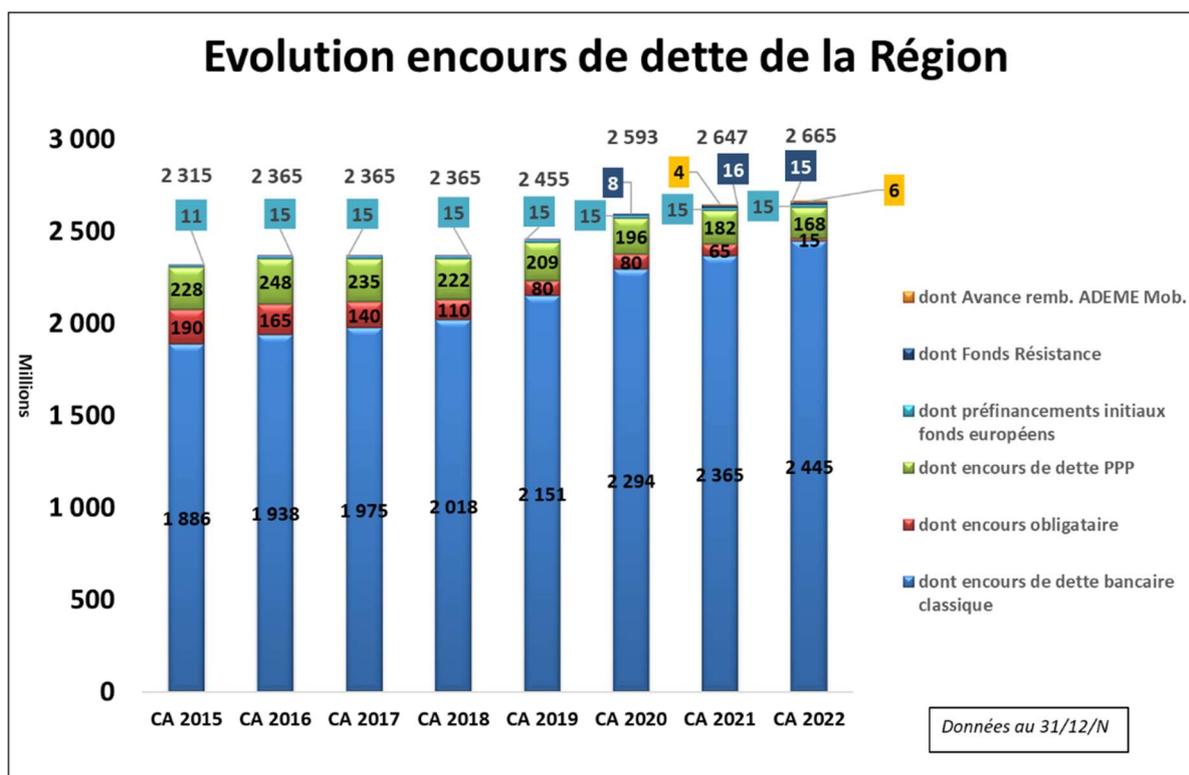
- Le Glissement Vieillesse technicité : en 2022 ont ainsi été prononcés 4 810 avancements d'échelon, 410 avancements de grade et 81 promotions internes,
- Les évolutions liées aux annonces gouvernementales à savoir :
 - Revalorisation des indices minimum au 1^{er} janvier et 1^{er} mai 2023 : 0,9 M€ pour 2023 et 1,4 M€ pour 2024.
 - Augmentation du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 : 2,1 M€ pour 2023 et 4,2 M€ pour 2024.
 - Prise en charge des titres de transport collectif entre le domicile et le travail de 50 % à 75 % au 1^{er} septembre 2023 : 35 000 € pour 2023 et 105 000 € pour 2024.
 - Augmentation du Forfait Mobilités Durables : 60 000 €
 - Mesures « bas de grille » : 0,9 M€ en 2024.
 - Revalorisation des frais de déplacement à compter du 22 septembre 2023
 - Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat avec un versement pour moitié en 2023 et moitié en 2024 pour un montant total de 5,7 M€
 - 5 points d'indice pour tous les agents au 1^{er} janvier 2024 : 3,3 M€ en 2024.
- Les évolutions liées aux efforts d'attractivité
 - Anticipation de la dernière phase de mise en œuvre du Régime Indemnitaire à tous les agents des lycées avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.
 - Mise en place du régime indemnitaire dès le premier jour au 1^{er} septembre 2023.

5.3. La gestion active de la dette et de la trésorerie

5.3.1. Une dette maîtrisée

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de dette s'élevait à 2 665 M€, réparti comme suit :

- 2 445 M€ au titre de l'encours de dette bancaire classique ;
- 15 M€ au titre de l'encours obligataire ;
- 168 M€ au titre de l'encours « Marchés de Partenariat » (PPP) ;
- 15 M€ au titre des préfinancements initiaux (fonds européens) ;
- 15,2 M€ au titre du fonds Résistance ;
- 6,3 M€ au titre de l'avance remboursable ADEME ;
- un montant marginal de 29 879 € au titre des dépôts et cautionnements.



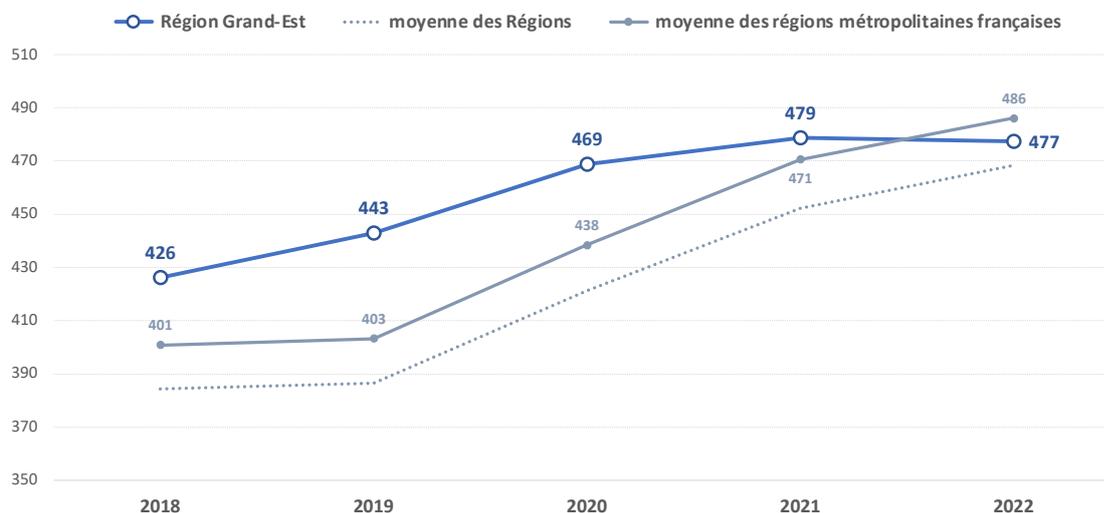
Avec un encours de dette de 477,4 € par habitant, le Grand Est se situe très proche de la moyenne (468,3 €) en termes de dette en euro par habitant des Régions, et en deçà de la moyenne des Régions métropolitaines (486 €).

Dette, hors crédit-bail, des Régions françaises au 31 décembre 2022 (en €/hab)



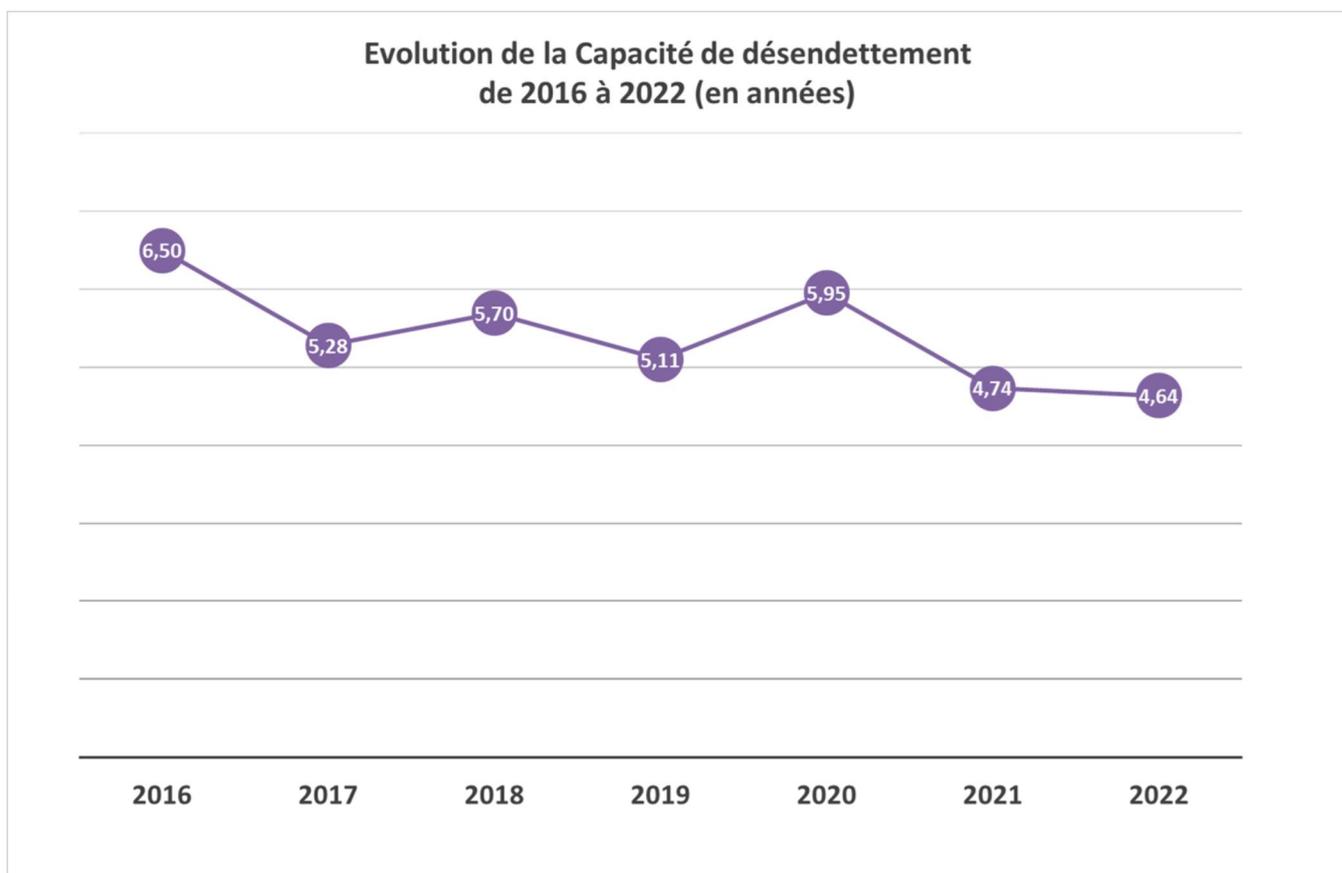
Source Cabinet Klopfer

Dette par habitant sur la période 2018 - 2022

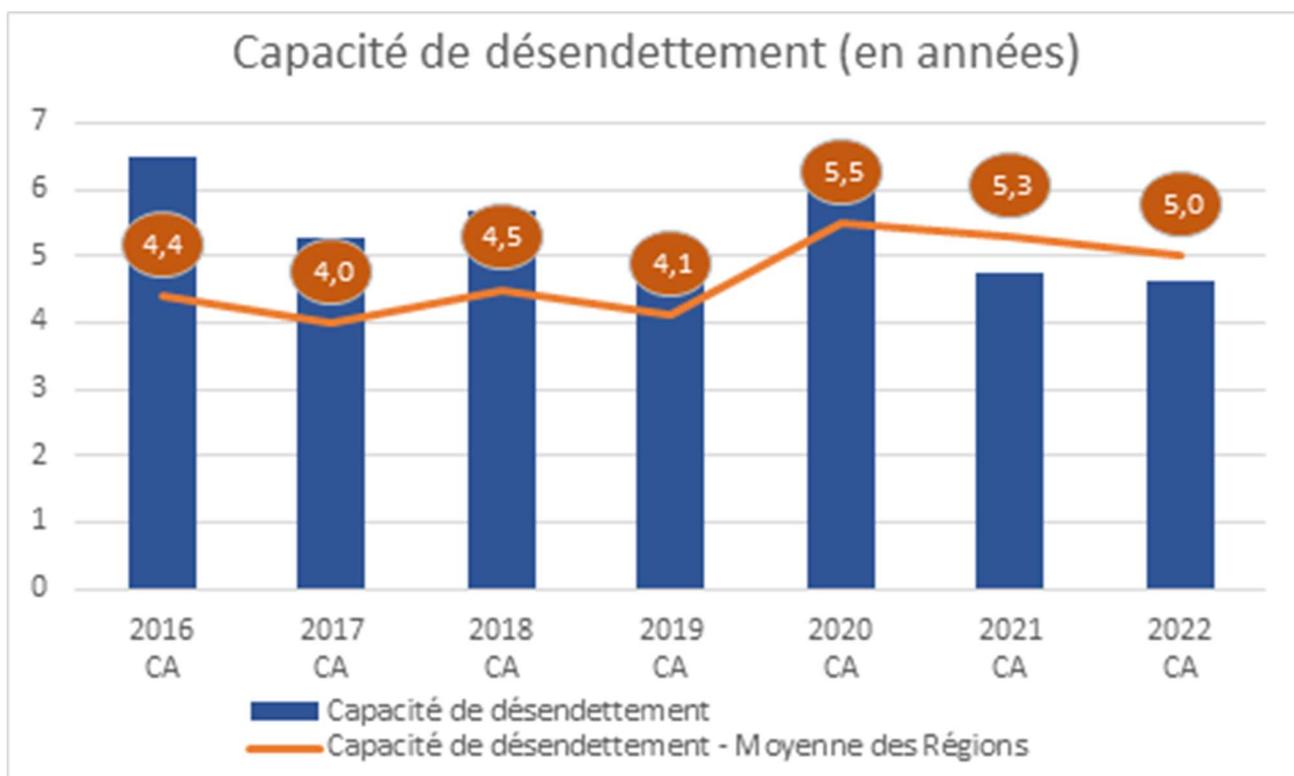


Source Cabinet Klopfer

La capacité de désendettement de la Région Grand Est a évolué comme suit :



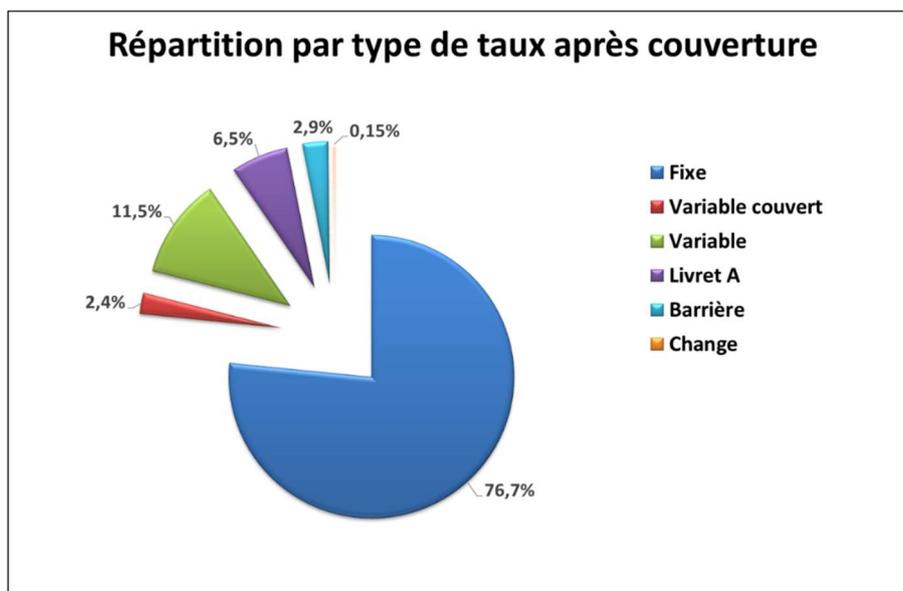
Comparativement aux autres Régions, le Grand Est affiche une capacité de désendettement inférieure à la moyenne :



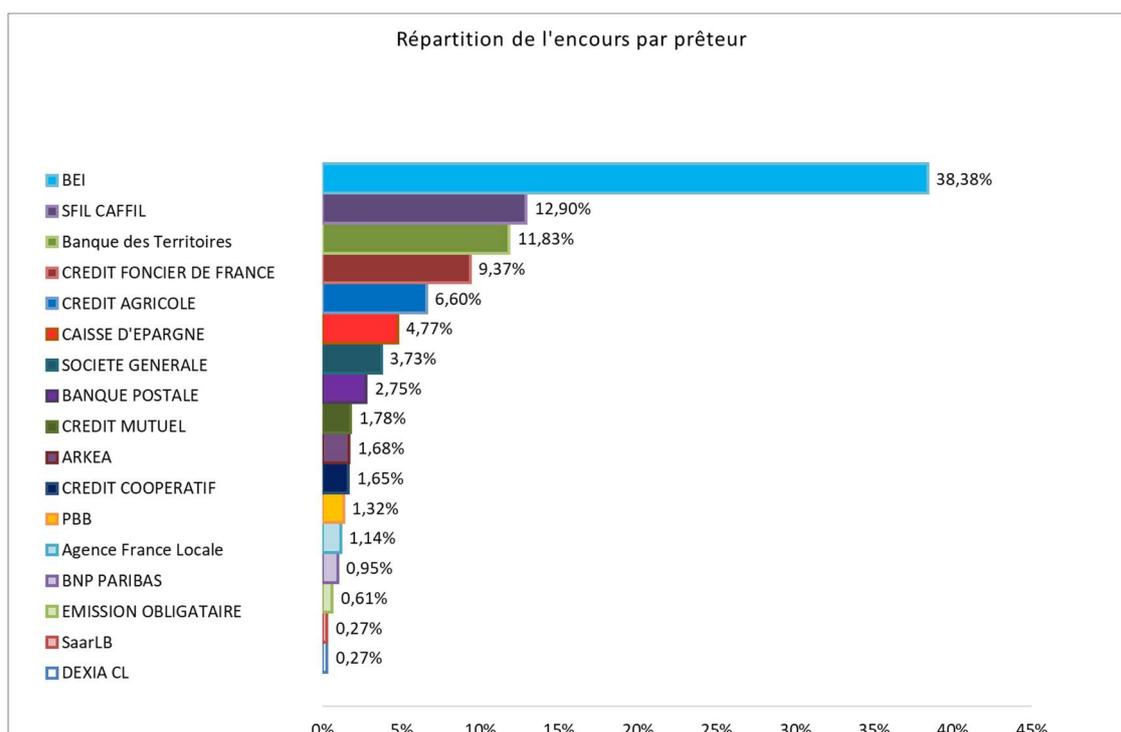
5.3.2. Une dette sécurisée

Au 1^{er} janvier 2023, la part de taux fixe dans notre encours de dette est de 76,7 % (contre 74,5 % au 1^{er} janvier 2022) et la part de taux variable de 23,3 %, soit une hausse de la part à taux fixe de 2,2 points.

Le taux moyen de l'encours était de 1,65 % au 1^{er} janvier 2023 ; il était de 1,66 % au 1^{er} janvier 2022.



La Région dispose d'un panel étendu de partenaires financiers, avec une représentation d'un peu plus de 50 % des prêteurs institutionnels, soit 38,4 % pour la BEI et 11,8 % pour la CDC. Viennent ensuite le groupe Caisse d'Epargne (15,8 %), SFIL (12,9 %) et le groupe Crédit Agricole (6,60 %).



5.3.3. Une stratégie de financement agile

Pour minimiser le coût de la dette, la Région mène une stratégie d'emprunt prudente, optimisée et diversifiée.

Les taux d'intérêt sur l'année 2023 ont marqué une progression à un niveau rarement connu, du fait, notamment, de la rapidité de cette progression. En effet, dans la continuité de l'année 2022, on observe un marché financier très volatile avec une très forte progression des taux d'intérêts sur l'année 2023, liée aux 6 hausses de taux directeurs pratiqués par la Banque centrale européenne en 2023 (portant le nombre de hausses à un total de 10 depuis juillet 2022).

En 2024, la stratégie de gestion de dette sera guidée par les mêmes principes que les années passées : mise en concurrence pour toutes les opérations de dette, maintien d'une proportion de prêts à taux fixe supérieure à 60 % et, selon les opportunités de marché, souscription de produits de gestion de dette simple indexés de la zone euro, dans les limites fixées par le budget.

S'agissant de la gestion de trésorerie, pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, la Région utilise les lignes de trésorerie qui sont des concours financiers permettant la mobilisation de fonds, à tout moment et très rapidement. Il ne s'agit pas d'un financement budgétaire, seuls les frais financiers générés étant inscrits au budget. Le montant des lignes à contracter pour 2024 serait rehaussé de 180 M€ à 220 M€, l'assujettissement à la TVA des dépenses liées aux mobilités à compter de 2024 nous obligeant à augmenter le volume des lignes de trésorerie.

L'objectif d'une gestion de trésorerie optimisée, au meilleur coût, sera poursuivi.